



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième session*

(Genève, 14 au 25 septembre 2009 et 12 octobre 2009)

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	4
A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	4
B. Le développement économique en Afrique : renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique	6
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement ..	8
D. Stratégie de communication et politique de publication	10
E. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	12
F. Proposition relative à l'amélioration du fonctionnement du Groupe de travail	12
G. Autres décisions du Conseil	12
II. Résumé du Président	15
A. Déclarations liminaires	15
B. Débat de haut niveau : la crise économique mondiale et les réponses à y apporter	17

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième session, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 14 au 25 septembre 2009 et le 12 octobre 2009. Il sera publié sous sa forme définitive, avec les rapports sur les travaux des quarante-cinquième à quarante-septième réunions directives du Conseil, en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 15 (A/64/15)*.



C.	Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	19
D.	Le développement économique en Afrique : renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique	23
E.	Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement : les incidences de la crise	26
F.	Les stratégies de développement dans un monde interdépendant : la problématique des changements climatiques et le développement	29
G.	L'investissement au service du développement : sociétés transnationales, production agricole et développement	31
H.	Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social	34
I.	Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	35
J.	Rencontre avec la société civile	37
K.	Stratégie de communication et politique de publication de la CNUCED	41
L.	Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du Commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-deuxième session	42
III.	Questions de procédure et questions connexes	42
A.	Ouverture de la session	42
B.	Élection du Bureau	42
C.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	43
D.	Désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2010	43
E.	Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil	44
F.	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil	44
G.	Examen du calendrier des réunions	44
H.	Composition du Groupe de travail en 2010	44
I.	Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	44
J.	Incidences administratives et financières des décisions du Conseil	45
K.	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	45
L.	Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil	45
M.	Adoption du rapport	45

Annexes

I. Ordre du jour de la cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement	46
II. Participation	48

Introduction

La cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 25 septembre et le 12 octobre 2009. Au cours de cette session, le Conseil a tenu 10 séances plénières – ses 1030^e à 1040^e séances.

Conférence Raúl Prebisch

La quatorzième Conférence Raúl Prebisch, organisée sur le thème de la mondialisation à l'heure de la crise écologique, a été donnée le 15 septembre 2009 par le professeur Jeffrey Sachs, Directeur de l'Earth Institute de l'Université de Columbia. Le texte intégral de la conférence est disponible sur le site Internet de la CNUCED.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées 496 (LVI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* du *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés : L'État et la gouvernance du développement*, établi par le secrétariat de la CNUCED, et encourage la CNUCED à continuer d'améliorer la qualité de ses travaux de recherche et d'analyse, ainsi que la diffusion des résultats de ses travaux soumis à l'examen des États membres;

2. *Constatant* que la crise financière et économique ainsi que la forte instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie hypothèquent gravement les progrès économiques et sociaux accomplis par les pays les moins avancés (PMA) au cours des dernières années, notamment la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des objectifs du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, encourage les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à maintenir et à accroître leur aide au développement, en vue de respecter les engagements et d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles; invite les PMA à redoubler d'efforts en matière de renforcement des capacités productives, de diversification économique et de mobilisation des ressources intérieures, et demande à la CNUCED d'axer ses activités sur ces objectifs;

3. *Réaffirme* que les PMA continueront de dépendre, de plus en plus, du commerce pour disposer des ressources nécessaires au financement de leur croissance et de leur développement, en complément de l'aide publique au développement et des flux de capitaux privés;

4. *Loue* la qualité du *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés : L'État et la gouvernance du développement*; insiste sur le rôle notable des politiques publiques dans la promotion du développement et de la réduction de la pauvreté dans les PMA, notamment les politiques agricoles et industrielles qui contribuent au développement des capacités productives, tout en soulignant l'importance d'un environnement favorable aux entreprises et à l'initiative privée;

5. *Réaffirme* que la responsabilité de leur développement incombe avant tout aux PMA, mais que leurs efforts doivent bénéficier d'un appui international concret et notable de la part des gouvernements et des organisations internationales dans un esprit de responsabilité partagée, par le biais d'un véritable partenariat associant la société civile et le secteur privé;

6. *Est conscient* que la sécurité alimentaire est une priorité mondiale et revêt un caractère essentiel pour les PMA, accueille avec satisfaction les initiatives internationales et nationales lancées pour parvenir à cet objectif et, à cet égard, demande à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts déployés par les PMA pour assurer leur sécurité alimentaire;

7. *Encourage* à poursuivre la promotion d'une bonne gouvernance qui contribue au développement et soutient la croissance économique, la transformation structurelle, le développement solidaire et la réduction de la pauvreté, et invite les partenaires de développement à appuyer les initiatives des PMA dans ces domaines;

8. *Réaffirme*¹ que le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 constitue un cadre fondamental pour un partenariat mondial solide visant à accélérer la croissance économique soutenue, le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les PMA;

9. *Rappelle* la décision, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/227, de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011, et prie la CNUCED, dans le cadre de son mandat, d'apporter l'appui nécessaire et de contribuer activement à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

10. *Remercie* les donateurs qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA, s'inquiète que les ressources du Fonds n'aient jamais atteint le montant prévu, et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour que celui-ci puisse, conformément à son mandat, permettre notamment la participation entière et effective des représentants des PMA et des acteurs de leur société civile à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence elle-même; et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des fonds extrabudgétaires afin d'aider le secrétariat de la CNUCED à renforcer ses contributions fonctionnelles et techniques à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

11. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED d'examiner les ressources humaines nécessaires à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, compte tenu de ses mandats et activités, et de présenter, à la

¹ Notamment dans le préambule de la résolution 63/227 de l'Assemblée générale et dans la résolution 2008/37 du Conseil économique et social.

prochaine session ordinaire du Conseil du commerce et du développement, un plan visant à allouer à la Division des ressources suffisantes tout en respectant le montant global convenu du budget de la CNUCED;

12. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de veiller, dans la limite des ressources disponibles, à ce que les principales publications de la CNUCED, en particulier les rapports phares², examinent selon qu'il conviendra les problèmes spéciaux et particuliers des PMA.

1038^e séance plénière
25 septembre 2009

B. Le développement économique en Afrique : renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique

Conclusions concertées 497 (LVI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Exprime sa satisfaction* de la qualité du rapport 2009 établi par le secrétariat de la CNUCED, intitulé *Le développement économique en Afrique : Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*, et invite le secrétariat à poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes de développement de l'Afrique;

2. *Note* que le message fondamental du rapport – à savoir que l'intégration régionale devrait servir à remédier aux faiblesses structurelles séculaires de l'Afrique, qui ont réduit les perspectives de croissance à long terme de nombreux pays, aggravé leur vulnérabilité économique et sapé leurs efforts de réduction de la pauvreté – indique que les actuelles crises économique et financière rendent d'autant plus impérieuse la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'intégration régionale;

3. *Reconnaît* que l'Afrique a fait des progrès en matière d'intégration économique au cours des cinquante dernières années et que la dynamique d'intégration régionale est aujourd'hui plus forte que jamais, comme en témoignent les efforts constants déployés par l'Union africaine pour renforcer le programme d'intégration du continent, mais note avec préoccupation que les efforts régionaux n'ont pas produit l'accroissement escompté du commerce, de l'investissement et de la mobilité de la main-d'œuvre au niveau intra-africain;

4. *Reconnaît* que la mise en place et l'entretien d'infrastructures matérielles telles que routes, voies ferrées, ports et télécommunications, et d'infrastructures immatérielles telles que l'amélioration de l'environnement directif et réglementaire ainsi que des procédures douanières et des procédures à la frontière, et autres mesures de facilitation du commerce, devraient être une priorité pour la promotion de l'intégration économique régionale;

² *Rapport sur le commerce et le développement, World Investment Report, Rapport sur les pays les moins avancés, Rapport sur le développement économique en Afrique, Rapport sur l'économie de l'information, Étude sur les transports maritimes et Rapport sur la technologie et l'innovation.*

5. *Considère* qu'un approfondissement de l'intégration financière régionale peut aider à promouvoir les flux d'investissement intra-africains;

6. *Réaffirme* que la libre circulation des personnes en Afrique est un élément essentiel de l'intégration régionale et demande instamment aux organismes régionaux de mettre en place des mécanismes qui garantiront que la mobilité de la main-d'œuvre profite aussi bien aux pays d'accueil qu'aux pays d'origine, afin d'encourager tous les pays à mettre en œuvre les dispositions existantes concernant la mobilité de la main-d'œuvre, en fonction des réalités spécifiques de chaque pays;

7. *Reconnaît* que pour chaque pays africain, l'intégration régionale est une priorité, et souligne qu'un moyen efficace d'assurer l'intégration est de l'inscrire dans une plus vaste stratégie de développement à long terme et que les pays devraient s'engager à appliquer, selon qu'il convient, toutes les dispositions régissant l'intégration régionale, en privilégiant le dialogue au niveau régional;

8. *Demande instamment* aux partenaires de développement et aux partenaires économiques de l'Afrique de soutenir le développement économique du continent en appuyant ses priorités en matière d'intégration régionale, y compris dans le domaine du commerce, s'agissant plus particulièrement du développement des infrastructures et des capacités humaines nécessaires pour en assurer la gestion et l'entretien, comme prévu dans la stratégie de développement des infrastructures du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à travers l'initiative d'aide au commerce;

9. *Reconnaît* l'importance de la coopération Sud-Sud en tant que contribution à la coopération régionale, et combien il importe que tous les partenaires de développement soutiennent le programme d'intégration économique régionale de l'Afrique et en tiennent pleinement compte dans leurs programmes de coopération avec l'Afrique; et prie la CNUCED, à travers la mise en œuvre concertée des trois piliers, de poursuivre ses travaux à cet égard;

10. *Invite* l'Union africaine ainsi que ses communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement à renforcer leur contribution à la promotion de l'intégration de l'Afrique;

11. *Prie* la CNUCED d'établir un rapport sur la faisabilité d'un réseau Internet reliant entre elles les diverses communautés économiques régionales africaines et dédié à la promotion de l'investissement et du commerce intrarégionaux;

12. *Invite* la CNUCED, dans les limites de son mandat et comme convenu dans l'Accord d'Accra, à poursuivre son travail d'analyse approfondie et critique sur l'Afrique et à élargir la diffusion des résultats de ses travaux de recherche;

13. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED d'examiner les besoins en ressources humaines de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, compte tenu de ses mandats et de ses activités, et de lui faire rapport à sa prochaine session ordinaire en lui présentant un plan pour doter la Division de ressources adéquates, dans les limites du budget global approuvé de la CNUCED.

1037^e séance plénière
23 septembre 2009

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 498 (LVI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* avec satisfaction des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires et les partenaires de développement, ainsi que des rapports établis à l'intention du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;

2. *Réaffirme* le rôle du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme en tant que principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique et de débat interactif entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra;

3. *Remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leur soutien, et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à fournir un financement adéquat pour les activités de coopération technique de la CNUCED;

4. *Note* la diminution de 8 % du total des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale en 2008, tout en relevant que 2007 avait été une année exceptionnelle du point de vue des contributions;

5. *Remercie* les donateurs de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, s'inquiète de ce que le Fonds n'ait jamais atteint le niveau escompté, et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions financières à ce fonds afin d'assurer, notamment, une pleine et entière participation des représentants des PMA et de leurs acteurs de la société civile à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence elle-même. Invite également les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions extrabudgétaires pour permettre au secrétariat de la CNUCED d'optimiser ses contributions de fond et ses contributions techniques à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

6. *Demande* la mise en œuvre intégrale, par le Secrétaire général de la CNUCED, des précédentes décisions du Groupe de travail – en particulier du paragraphe 12 des conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme à la reprise de sa cinquante-deuxième session en juin 2009 (TD/B/WP/210) – appelant à renforcer la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses mandats, s'agissant notamment de fournir un appui de fond et un appui technique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

7. *Rappelle* le paragraphe 10 de l'Accord d'Accra et demande à la CNUCED d'exécuter ses activités de coopération technique conformément aux paragraphes pertinents de l'Accord d'Accra;

8. *Note* avec satisfaction l'accroissement de l'ensemble des activités correspondant à l'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED. Les besoins spéciaux des PMA exigeant une attention particulière,

demande instamment aux donateurs, aux donateurs potentiels et au secrétariat de la CNUCED d'intensifier l'assistance destinée à ces pays;

9. *Se déclare préoccupé* par la diminution des fonds alloués aux projets d'assistance technique destinés aux pays en développement en voie d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et en particulier aux PMA. À cet égard, invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour l'accession à l'OMC aux fins du financement de ces projets, et conformément au paragraphe 90 de l'Accord d'Accra, invite la CNUCED à renforcer ces projets d'assistance technique et à en étudier de nouveaux mécanismes de financement;

10. *Note* avec satisfaction la création d'un nouveau site Web de la CNUCED consacré aux projets et sa contribution potentielle à une plus grande transparence, à un meilleur suivi et à une meilleure information concernant les projets, et demande au secrétariat de continuer et d'améliorer ce site Web/portail;

11. *Prie* le secrétariat d'intensifier ses activités aux niveaux régional et sous-régional, et de veiller à ce que la dimension régionale soit dûment prise en considération dans l'exécution des activités de coopération technique. *Prie* également le secrétariat d'améliorer les données et les outils d'analyse relatifs aux flux et à la coopération Sud-Sud, et d'encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, conformément au paragraphe 43 de l'Accord d'Accra;

12. *Remercie* le secrétariat des informations fournies sur les demandes de coopération technique et le prie de continuer à fournir ce type d'information, en insistant particulièrement sur le suivi et le financement;

13. *Rappelle* ses décisions 492 (LIV) et 495 (LV), ainsi que les paragraphes 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes de coopération technique, en particulier par la constitution d'ensembles thématiques;

14. *Réaffirme* que la mise en place de fonds d'affectation spéciale thématiques devrait viser à accroître l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED sans préjudice de la portée, du contenu, des modalités d'exécution et de la qualité de l'information. Ces fonds devraient également renforcer les liens entre les activités opérationnelles, d'une part, et les travaux d'analyse de la CNUCED et les résultats des délibérations intergouvernementales, d'autre part;

15. *Note* que le regroupement financier de projets est le préalable nécessaire à la création de fonds d'affectation thématiques et qu'il exige un regroupement des contributions, avec le consentement des donateurs, et note en outre avec préoccupation les progrès limités réalisés concernant le regroupement de projets et la création de fonds d'affectation thématiques, remercie les donateurs qui ont fourni au secrétariat les instructions nécessaires pour progresser à cet égard et invite les autres donateurs à fournir les instructions nécessaires;

16. *Prie* le secrétariat d'organiser, avant la fin de 2009, un séminaire de réflexion, avec la participation de donateurs, de bénéficiaires et du secrétariat, sur les difficultés rencontrées et les solutions à envisager pour une mise en œuvre des recommandations relatives à la création des fonds d'affectation thématiques. *Prie* le

secrétariat de faire rapport au Groupe de travail sur les progrès accomplis en matière de regroupement des fonds d'affectation spéciale;

17. *Se félicite* de l'intérêt accru porté par la CNUCED aux résultats et l'encourage à continuer d'évoluer vers une gestion axée sur les résultats assortie d'objectifs clairs, d'une indication des résultats escomptés et d'indicateurs vérifiables pour les produits d'une certaine portée;

18. *Prend note* de la participation active de la CNUCED aux initiatives interinstitutions liées au processus de renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et de son rôle de chef de file au sein du Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat, et accueillerait favorablement toute future décision intergouvernementale à l'Assemblée générale sur la réforme pour une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies;

19. *Prend note* de la contribution de la CNUCED aux activités pilotes des «programmes de pays» sans préjudice d'une future décision intergouvernementale relative à la réforme pour une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies;

20. *Invite* le secrétariat à étudier les possibilités d'accroître les partenariats avec le secteur privé pour l'exécution et le financement d'activités de coopération technique.

1039^e séance plénière
25 septembre 2009

D. Stratégie de communication et politique de publication

Conclusions concertées 499 (LVI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Approuve* la stratégie de communication et la politique de publication définies dans les documents TD/B/56/9 et 10, telles que modifiées dans l'annexe aux présentes conclusions concertées;

2. *Prie* le secrétariat de mettre en œuvre la stratégie de communication et la politique de publication avec effet immédiat, en tenant pleinement compte des déclarations faites par les États membres à sa cinquante-sixième session;

3. *Prie* le secrétariat de lui rendre compte, chaque année, de la mise en œuvre de la stratégie de communication et de la politique de publication par le biais du Groupe de travail.

Annexe

Stratégie de communication (TD/B/56/9)

Supprimer, dans le texte de la stratégie, toutes les références à l'expression «Unis dans l'action».

*Politique de publication (TD/B/56/10)***Modifier le texte comme suit :**

10. En application de la décision 449 (EX-17) du Conseil du commerce et du développement, qui sera appliquée intégralement, le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, notamment, s'acquittera des tâches suivantes :

a) À l'automne de la première année de chaque exercice biennal, il tiendra des discussions informelles sur un projet de liste des publications proposées pour l'exercice biennal suivant;

b) Au début de l'année suivante, il examinera le projet de liste des publications, dans le cadre de son examen du projet de programme de travail;

c) Au début de chaque année, il tiendra des discussions informelles sur la liste des publications prévues pour l'année;

d) En même temps, il examinera un rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en œuvre de la politique de publication;

e) Il examinera les résultats de l'enquête sur les publications parues au cours de l'année précédente, ainsi que les résultats de toute enquête approfondie réalisée auprès des lecteurs de certaines publications.

21. Le processus d'actualisation, d'amélioration et de rationalisation sera un processus continu, s'appuyant sur les progrès enregistrés. La rationalisation du programme de publications, conformément au paragraphe 186 de l'Accord d'Accra, est un objectif commun des États membres et du secrétariat depuis un certain nombre d'années, le but ultime étant d'intensifier la spécificité des analyses et d'accroître l'efficience et l'efficacité, ainsi que la qualité.

Tableau 1

Évolution du nombre de publications de la CNUCED

<i>Publications</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011 (prévues dans le budget)</i>
En série	98	89	100	86
Isolées	147	144	125	120
Total	245	233	225	206

27. Les sites en ligne de la CNUCED doivent être considérés comme l'un des principaux moyens de diffusion des publications, lorsque cela est possible. Le processus de production des publications devrait donc être pleinement adapté aux conditions techniques et autres qu'impose une publication efficace en ligne. Pour faciliter la diffusion, chaque publication devrait comporter un résumé et une liste de mots clés (métadonnées). Il conviendrait d'avoir davantage recours, dans la mesure du possible, aux CD-ROM et aux technologies de mémoire flash.

41. Outre les enquêtes sur les publications, on pourrait utiliser les outils Web d'évaluation, ainsi que les statistiques telles que le nombre de téléchargements de documents, les ventes et les citations de publications.

E. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Décision 500 (LVI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Approuve* le rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa quarante-deuxième session (reprise) (TD/B/WP/210), et précise que le Groupe de travail devrait lui rendre compte. Précise aussi que le Groupe de travail doit lui adresser des recommandations pour approbation et que le Secrétaire général de la CNUCED devrait tenir pleinement compte de ses décisions, et prie le Président de transmettre les décisions du Conseil à l'Assemblée générale.

F. Proposition relative à l'amélioration du fonctionnement du Groupe de travail

Conclusions concertées 501 (LVI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* de la proposition relative à l'amélioration du fonctionnement du Groupe de travail présentée dans le document TD/B/56/CRP.2, conformément aux conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à la reprise de sa cinquante-deuxième session;

2. *Prie* le Président du Conseil d'organiser des consultations informelles sur la question et de faire rapport au Bureau élargi en vue d'obtenir un accord sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Groupe de travail;

3. *Prie* le Bureau de lui faire rapport à sa prochaine session;

4. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de proposer un calendrier des réunions qui permette au Groupe de travail de soumettre des recommandations au Conseil pour approbation tout en respectant les délais de soumission des documents budgétaires.

5. *Demande* que le Groupe de travail se réunisse à nouveau en octobre/novembre 2009 afin de permettre aux États membres de conseiller la CNUCED sur les documents soumis à New York.

*1040^e séance plénière
12 octobre 2009*

G. Autres décisions du Conseil

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-deuxième session (Genève, 10 et 11 décembre 2008)

À sa 1038^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa quarante-deuxième session (ITC/AG(XLII)/225).

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contribution de la CNUCED (TD/B/56/8).

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi adopté le projet de décision figurant dans le rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa quarante-troisième session (TD/B/WP/215) (voir la section I.C).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/56/3) et des déclarations faites par les délégations et a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquante-sixième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.

Rencontre avec la société civile

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du résumé de cette réunion présenté dans le document TD/B/56/L.1/Add.4.

Stratégie de communication et politique de publication de la CNUCED

À sa 1040^e séance plénière, le Conseil a adopté les conclusions concertées 499, intitulées «Stratégie de communication et politique de publication» (voir la section I.D).

Développement progressif du droit commercial international : quarante-deuxième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (New York, 29 juin-17 juillet 2009)

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du quarante-deuxième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (A/64/17).

Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur ses cinquante-deuxième, cinquante-deuxième (reprise) et cinquante-troisième sessions

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi approuvé les rapports du Groupe de travail sur sa cinquantième-deuxième session (TD/B/WP/209) et sur sa cinquante-troisième session (TD/B/WP/215). À sa 1040^e séance plénière, il a approuvé la décision 500, par laquelle le rapport du Groupe de travail sur sa cinquante-deuxième session (reprise) (TD/B/WP/210) à la cinquante-sixième session (reprise) du Conseil a été approuvé (voir la section I.E).

À sa 1040^e séance plénière, le Conseil a également approuvé les conclusions concertées 501, intitulées «Proposition relative à l'amélioration du fonctionnement du Groupe de travail» (voir la section I.F).

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2008-2009 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2010

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du rapport oral sur ce point présenté par M. Joannes Ekaprasetya Tandjung (Indonésie) au nom de M. Dian Triansyah Djani (Indonésie), Président de l'Organe consultatif, sur les travaux de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi été invité à examiner deux nouvelles demandes d'inscription sur la liste des observateurs émanant de :

- a) L'Organisation des États des Caraïbes orientales;
- b) La Banque eurasiatique de développement.

Des renseignements généraux concernant ces deux organismes figurent dans les documents TD/B/56/R.1 et TD/B/56/R.2. Le Conseil a décidé d'approuver les demandes présentées afin que les deux organismes puissent participer aux activités de la CNUCED.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi été invité à examiner deux nouvelles demandes d'inscription sur la liste des observateurs émanant :

- a) De la Grain and Feed Trade Association au titre de la catégorie spéciale. Des renseignements généraux concernant cette organisation figurent dans le document TD/B/56/R.3;
- b) D'IQsensato au titre de la catégorie générale. Des renseignements généraux concernant cette organisation figurent dans le document TD/B/56/R.4.

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi décidé d'accepter les demandes en question et de classer les ONG concernées, respectivement, dans la catégorie spéciale et la catégorie générale, afin que celles-ci puissent participer aux activités de la CNUCED.

Examen du calendrier des réunions

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2009 et un calendrier provisoire pour 2010 et le premier semestre de 2011 qui sont reproduits dans le document TD/B/56/CRP.3, tel que modifié par le secrétariat. Il a également autorisé le Bureau du Conseil à adapter ledit calendrier si nécessaire.

Composition du Groupe de travail en 2010

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil, a aussi approuvé la composition ci-après du Groupe de travail en 2010 : Albanie, Algérie, Bélarus, Bénin, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, El Salvador, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Pérou, République islamique d'Iran, Suisse, Thaïlande et quatre autres pays membres du Groupe B dont le nom doit être annoncé.

Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-sixième session, publié sous la cote TD/B/56/L.2.

Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil

À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi décidé de renvoyer l'examen de ce point aux consultations du Président. L'ordre du jour provisoire sera établi et soumis pour approbation en temps voulu.

Adoption du rapport

À sa 1039^e séance plénière, le Rapporteur, Mme Tshihumbudzo Ravhandalala (Afrique du Sud), a présenté le projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-sixième session, figurant dans les documents TD/B/56/L.1 et Add.1 à 6, TD/B/56/SC.I/L.1, TD/B/56/SC.I/L.2, TD/B/56/SC.II/L.1 et TD/B/56/SC.II/L.2. A sa 1040^e séance plénière (de clôture), tenue le 12 octobre 2009, le Conseil a approuvé le rapport à transmettre à l'Assemblée générale.

II. Résumé du Président³

A. Déclarations liminaires

1. De nombreux représentants ont souligné l'importance d'une coopération renforcée, en particulier pour les membres les plus vulnérables de la communauté internationale. La crise économique et financière mondiale avait créé de considérables difficultés pour la communauté internationale, en particulier pour les pays en développement, confrontés à une baisse de la demande de leurs biens et services ainsi qu'à une diminution des apports financiers (dont les investissements étrangers et les envois de fonds). La crise mondiale appelait donc une solution mondiale.

2. Il a été estimé que pour surmonter ces difficultés mondiales, il fallait prendre toute une série de mesures au niveau national, notamment adopter des plans de relance, renforcer le système financier intérieur et s'abstenir de recourir à des mesures protectionnistes. Au niveau mondial, il fallait régler et réformer

³ Les versions électroniques des déclarations des représentants sont disponibles en format PDF sur le site Web de la CNUCED, sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues (www.unctad.org/tdb56/statements). Des fichiers audio (salle/anglais) des déclarations générales et des déclarations prononcées lors du débat de haut niveau, notamment, sont également disponibles sur le site Web (www.unctad.org/tdb56/audio).

l'actuelle architecture financière internationale. Quelques représentants ont souligné que le nouveau système devrait donner plus de place et assurer une plus large représentation aux pays émergents et aux pays en développement.

3. De nombreux représentants ont estimé qu'un succès du Cycle de négociations commerciales de Doha serait bénéfique pour tous, car il tiendrait compte de la dimension du développement. Quelques-uns s'attendaient à ce que la CNUCED joue un rôle accru, car les négociations commerciales multilatérales devraient s'intensifier au cours des mois à venir. Il a généralement été reconnu que l'intégration régionale pouvait être une importante option pour aider les pays en développement à réaliser leur potentiel en matière de développement. À cet égard, les représentants de quelques pays donateurs ont reconnu que l'initiative d'aide au commerce restait importante pour aider les pays en développement à optimiser les possibilités d'accès aux marchés qui découleraient d'une conclusion positive du Cycle de Doha.

4. De nombreux représentants de pays donateurs ont réaffirmé leur attachement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au respect d'autres engagements pris dans le domaine du développement. Des représentants ont déclaré que le développement devrait par principe être socialement, économiquement et écologiquement durable et que ce principe devrait guider les efforts de la communauté internationale pour parvenir à un nouvel accord sur les changements climatiques à Copenhague à la fin de l'année.

5. La plupart des représentants de pays en développement ont exprimé leur conviction que la coopération Sud-Sud – telle qu'illustrée par le nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, par exemple – devait venir renforcer, plutôt que remplacer, la coopération Nord-Sud. Ils ont également souligné l'importance de transformer les idées et les propositions émanant des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED en mesures concrètes visant à répondre aux besoins et aux intérêts spéciaux de divers groupes de pays, dont les pays africains, les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Plusieurs représentants ont regretté qu'un manque de ressources ait entravé les activités d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

6. Il a été noté que trouver un juste équilibre entre les trois piliers de la CNUCED et renforcer les synergies entre eux était une tâche ardue. Des représentants ont déploré la tendance à mettre l'accent sur la coopération technique au détriment de la formation de consensus et de la recherche et de l'analyse. D'autres se sont inquiétés d'une récente diminution des contributions financières globales aux activités de coopération technique de la CNUCED. À propos des activités de recherche et d'analyse, un représentant a souligné que ces activités devraient être «axées sur le développement» et «être à l'avant-garde». Un autre représentant a suggéré que la CNUCED évalue l'efficacité de diverses activités de coopération technique et redouble d'efforts là où les activités étaient effectivement jugées efficaces.

7. Concernant les activités de recherche et d'analyse de la CNUCED, des représentants se sont félicités des efforts déployés pour traiter de nouvelles questions telles que les migrations, les changements climatiques et la crise alimentaire; d'autres ont toutefois remis en cause la validité de certains résultats de l'analyse, s'agissant en particulier des conclusions présentées sur les changements climatiques dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2009*. Un représentant a déclaré que les travaux de la CNUCED ne devaient pas faire double

emploi avec les travaux actuellement en cours au sein d'autres organismes, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui était l'instance internationale reconnue pour la négociation des questions relatives aux changements climatiques et la définition de l'action à mener à cet égard.

B. Débat de haut niveau : la crise économique mondiale et les réponses à y apporter

8. Le Conseil a tenu un débat de fond avec un groupe de représentants gouvernementaux de haut niveau sur les causes et les conséquences de l'actuelle crise économique et financière mondiale, et sur les réponses à y apporter, s'agissant en particulier des aspects relatifs au développement. La récente crise économique et financière mondiale a été jugée unique de par sa portée, sa profondeur et son universalité, ainsi que l'ampleur des réponses à y apporter.

9. La crise économique mondiale était lourde de conséquences pour la croissance économique dans les pays en développement, dont elle compromettait les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté. Les pays en développement n'étaient pas à l'origine de la crise, qui était issue du système financier des pays développés, mais celle-ci s'était rapidement propagée au secteur réel de l'économie des pays en développement. Il en avait résulté une forte réduction de leur croissance du fait de la chute de la demande mondiale, de l'effondrement du volume des échanges et des prix des produits de base, du recul des transferts de fonds de travailleurs migrants, de la baisse des flux d'investissement étranger direct (IED), des sorties de capitaux, de la hausse des écarts de rendement et de la diminution de l'aide. Les pays les moins avancés (PMA) avaient été particulièrement touchés, leurs faiblesses structurelles et leur plus faible niveau de résilience compromettant leur capacité de faire face à la crise. En outre, cette crise était venue s'ajouter à d'autres crises pour ces pays – par exemple, crise alimentaire et crise énergétique. Tout cela représentait un recul par rapport aux progrès obtenus ces dernières années, qui compromettait d'autant plus la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Si quelques indicateurs économiques montraient une amélioration, cela concernait toutefois essentiellement le secteur financier et témoignait d'une reprise de la spéculation sur les marchés financiers. Les perspectives d'une reprise mondiale étaient largement considérées comme incertaines – tant que le chômage augmenterait et qu'il n'y aurait pas de signes réels d'une consolidation des fondamentaux macroéconomiques. Toutes les conséquences sociales de la crise étaient encore à venir.

11. La crise avait de multiples racines – libéralisation financière, accumulation de déséquilibres macroéconomiques, accroissement de l'instabilité et vulnérabilité associées à la poursuite de la mondialisation. La plupart des délégations et des intervenants ont souligné que la déréglementation des marchés financiers était la principale cause de la crise, car elle avait conduit à une spéculation excessive et à une déconnexion des activités financières par rapport aux fondamentaux de l'économie réelle. Cela ressortait très clairement de l'extraordinaire accroissement de l'activité financière par rapport à l'activité productive. La crise avait montré que l'autorégulation des marchés financiers ne donnait pas des résultats optimaux et elle

avait mis en lumière les dangers de l'innovation financière en matière de titrisation et d'une rémunération incontrôlée des agents financiers.

12. Les conséquences de la crise et les mesures économiques adoptées pour y faire face avaient été variables selon les pays. De nombreux de pays en développement avaient fait preuve d'une certaine résilience, leurs précédentes politiques macroéconomiques, une balance des paiements courants équilibrée et l'accumulation de réserves leur ayant procuré une certaine marge d'action. D'autres pays avaient pu faire face à la crise en s'appuyant sur la vigoureuse croissance de leur marché intérieur. En revanche, beaucoup de pays en développement parmi les plus pauvres ne disposaient pas de la marge d'action budgétaire nécessaire et avaient dû demander des ressources financières additionnelles au Fonds monétaire international (FMI). Toutefois, cette aide était liée à une conditionnalité procyclique, qui pesait sur les perspectives de reprise dans ces pays. Il a été estimé qu'il fallait éviter une telle situation. En fait, il a largement été considéré que la poursuite de politiques monétaires et budgétaires contracycliques constituait la bonne recette pour lutter contre la crise. Des mesures de relance budgétaire dans un certain nombre de pays et une réponse macroéconomique coordonnée avaient donné quelques résultats à cet égard. Toutefois, de nombreux représentants ont estimé qu'il fallait avant tout se préoccuper de réactiver le crédit destiné au financement des activités productives.

13. Les mesures prises au niveau international avaient été sans précédent, s'agissant de l'ampleur des plans de relance, de l'accroissement des ressources octroyées au FMI et aux banques multilatérales, de la coordination des banques centrales, de la mobilisation des institutions financières et des mesures commerciales – financement du commerce et mise en garde contre tout recours au protectionnisme. Les intervenants et les représentants ont tous convenu qu'il y avait de nombreux enseignements à tirer de la crise, comme cela avait été souligné dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2009*. Il était évident que l'on ne pouvait pas continuer comme si de rien n'était et que la communauté internationale devait s'attaquer aux causes sous-jacentes. Cela impliquerait l'adoption de mesures aux niveaux national, régional et international, qui devraient être complémentaires les unes des autres. Les marchés financiers devraient être soumis à une réglementation adéquate et il faudrait instaurer une surveillance appropriée pour décourager une prise de risque excessive. Il faudrait établir une réglementation non seulement microprudentielle, mais aussi macroprudentielle, pour prévenir les risques systémiques. Le principal objectif du système financier devrait être de canaliser les ressources financières vers l'investissement productif.

14. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une profonde réforme de l'actuel système monétaire et financier international, l'économie mondiale ayant considérablement évolué depuis les Accords de Bretton Woods. Les discussions sur la conception de la nouvelle architecture financière internationale devraient placer le développement au cœur des préoccupations et ne devraient exclure personne, d'où la position privilégiée de l'ONU pour accueillir de tels débats. Toutefois, les mesures examinées ailleurs, par exemple au G-8 ou au G-20, étaient aussi appréciées, car elles allaient dans la bonne direction. L'ONU, les institutions de Bretton Woods et les différents groupes «G» avaient tous un rôle à jouer, et il était important qu'ils coopèrent. En outre, il a été estimé que la réforme du système multilatéral devrait porter non seulement sur les voix et la représentation, mais aussi sur la finalité, la réactivité et l'efficacité. La réforme devrait avoir pour objectif d'instaurer un

système transparent, stable et prévisible. Une réforme du FMI lui-même devrait être envisagée, concernant la gouvernance de cette institution et différents aspects du rôle et de l'allocation des droits de tirage spéciaux. La question d'une monnaie de réserve internationale et la proposition d'un mécanisme multilatéral pour l'encadrement de taux de change flexibles méritaient également d'être examinées plus avant. Ces réformes devraient s'appuyer sur une forte volonté politique.

15. L'importance d'une coordination et d'une coopération macroéconomiques internationales renforcées a constamment été rappelée. Face aux difficultés, en particulier celles auxquelles étaient confrontés les PMA, un accroissement de l'aide publique au développement s'imposait. La proposition de la CNUCED d'instaurer un moratoire sur la dette des pays en proie à des problèmes de dette extérieure a également été accueillie favorablement. Il a été proposé que la CNUCED étudie aussi les possibilités de recourir à des sources novatrices de financement du développement. Il était tout aussi important de préserver un système commercial juste, ouvert et équitable, ce à quoi un succès des négociations commerciales du Cycle de Doha pour le développement pouvait contribuer. Un large soutien a enfin été exprimé en faveur d'une croissance verte pour répondre à la crise, le développement futur devant nécessairement être un développement sans émissions nettes de carbone. Il y avait également de nombreux enseignements à tirer de récentes initiatives de coopération régionale pour la conception de mécanismes internationaux.

C. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Résumé du Président du Comité de session I

16. Les participants ont jugé intéressantes les principales conclusions et recommandations du *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés : l'État et la gouvernance du développement*. Celui-ci préconisait une sérieuse remise en question du modèle de développement induit par le marché suivi dans les PMA au profit d'un renforcement du rôle de l'État, dans l'optique d'un rééquilibrage des rôles respectifs du marché et de l'État dans la gestion économique. La discussion avait pour thème les incidences de la crise économique et financière mondiale sur les PMA, crise qui avait mis fin à cinq ans d'un relatif dynamisme dû en grande partie à l'explosion des prix des produits de base, à la hausse des recettes d'exportation et à l'augmentation des entrées d'investissement étranger direct (IED). D'après les prévisions, la crise mettrait un fort coup de frein à l'activité économique de ces pays (dont la croissance passerait de 7,4 % en moyenne dans la période 2003-2008 à 2,7 % en 2009). Malgré l'intégration relativement faible des PMA dans les marchés financiers internationaux, la baisse des recettes d'exportation, des envois de fonds des travailleurs migrants et des entrées d'IED avait une fois de plus mis en lumière les faiblesses structurelles de ces pays, tout particulièrement leur dépendance vis-à-vis des produits de base et leur vulnérabilité chronique aux chocs externes.

17. De nombreux participants ont prévenu que le problème de la sécurité alimentaire restait très préoccupant dans les PMA, en Afrique notamment, étant donné que le secteur agricole aurait sans doute à subir une pression de plus en plus vive de facteurs tels que l'évolution démographique, les changements climatiques et

la dégradation des sols, et la stagnation persistante de la productivité agricole. Comme l'ont affirmé plusieurs orateurs et les auteurs du *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés*, si l'agriculture était si peu productive, c'était surtout parce qu'au cours des trente dernières années, il n'y avait pas eu de stratégies de développement agricole claires. Cette négligence avait entre autres conséquences un niveau de sous-investissement préoccupant, des infrastructures rurales médiocres, la baisse des dépenses de recherche-développement agricole et, plus généralement, la disparition des aides publiques au développement rural liée à l'application des programmes d'ajustement structurel.

18. Il a été noté que, selon le *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés*, ni les programmes de bonne gouvernance ni le modèle exact d'État développementiste appliqué en Asie de l'Est n'étaient entièrement adaptés aux PMA. Face aux défis du XXI^e siècle, il leur fallait plutôt une gouvernance pour le développement qui soit innovante et adaptée à leurs besoins et à leurs exigences et qui ait pour objectif une croissance durable et équitable. Le *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés* préconisait des stratégies tournées vers l'avenir qui insisteraient sur le rôle du savoir et faciliteraient la diversification et la transformation structurelle en vue d'une croissance plus équitable et à plus forte intensité d'emploi. Ce nouvel État développementiste devrait intégrer les politiques macroéconomiques, méso-économiques et sectorielles – et notamment des politiques agricoles et industrielles ciblées et dynamiques – dans un cadre cohérent afin de parvenir à de meilleurs résultats sur le plan du développement et de bâtir un consensus social autour d'un projet national de développement.

19. Plusieurs États membres ont insisté sur le fait qu'à court et à moyen terme, il fallait maintenir et relever le niveau de l'aide publique au développement (APD) accordée aux PMA afin qu'ils puissent faire face à l'insuffisance chronique de devises, combler leurs retards d'infrastructure et augmenter leurs capacités productives. Le rôle important joué par la coopération Sud-Sud a aussi été réaffirmé tout au long des discussions, surtout en ce qui concerne l'intégration régionale et le développement des capacités productives grâce à l'accélération de l'investissement, du commerce et de la mobilité de la main-d'œuvre au sein des régions. De nombreux États membres ont rappelé à quel point, au vu de la situation, il était important de maintenir et d'augmenter l'APD, en particulier en consacrant 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement des pays en développement, dont 0,15 % au moins pour les PMA. Certains se sont inquiétés du fait que les pays développés avaient du retard par rapport à leurs engagements. L'importance du renforcement de l'intégration régionale pour la promotion de chaînes de valeur coordonnées pour des produits alimentaires et agricoles stratégiques permettant de créer de nouveaux débouchés régionaux a été soulignée.

20. Les effets de la crise mondiale aggravaient considérablement les vulnérabilités structurelles des PMA. Ces pays n'étaient pas à l'origine de la crise et pourtant, ils en faisaient les frais. Le renversement de la conjoncture était d'autant plus alarmant pour eux qu'ils n'avaient pas les moyens d'appliquer les plans de sauvetage massifs adoptés dans les pays développés. Sans ressources supplémentaires, les responsables politiques des PMA seraient face à un choix draconien : adopter des politiques anticycliques et maintenir leurs plans d'investissement à long terme pour renforcer leurs capacités productives ou attirer l'investissement privé au détriment de leurs perspectives de développement.

21. Plusieurs participants ont noté que, pour être efficace, la politique agricole devait s'accompagner de politiques industrielles ciblées qui permettraient de développer des relations intersectorielles et de stimuler la demande intérieure. Évoquant le développement agricole dans le contexte des défis environnementaux mondiaux, des représentants de PMA ont estimé que, face à ces problèmes, il conviendrait de se répartir la tâche selon le principe des «responsabilités communes mais différenciées». Il faudrait donc améliorer le Mécanisme pour un développement propre afin de fournir des ressources supplémentaires aux PMA qui, même s'ils ne contribuaient que faiblement aux changements climatiques, risquaient d'avoir à assumer des coûts d'adaptation élevés.

22. La CNUCED a été invitée à participer activement à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011, et elle se félicitait de la prochaine réunion d'experts qu'elle organisait à Kampala (Ouganda). En vue de ces réunions, quelques participants l'ont priée de traduire les recommandations et les conclusions judicieuses figurant dans le *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés* en mesures et en actions plus concrètes. Plusieurs représentants ont instamment prié les donateurs de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA afin que celle-ci puisse apporter davantage d'assistance à ces pays et mener à bien les travaux préparatoires de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Conseil du commerce et du développement a demandé qu'en plus de l'assistance technique et de la coopération interinstitutions, les capacités de recherche et d'analyse de la CNUCED soient renforcées.

23. Les participants se sont félicités des conclusions du *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés* concernant la nécessité impérieuse pour les PMA de se doter de politiques industrielles. Dans ce contexte, quatre points majeurs ont été soulevés :

a) La diversification était un objectif de longue date des PMA, qui tardait pourtant à se concrétiser, la plupart d'entre eux étant toujours dépendants des produits de base. Les PMA devaient s'inspirer de l'expérience des pays tardivement industrialisés et se montrer plus ambitieux dans leurs mesures de promotion;

b) L'atténuation des changements climatiques offrait aux PMA de nouvelles possibilités d'industrialisation. Le débat s'est concentré sur les technologies vertes et les services énergétiques respectueux de l'environnement. Le Lesotho, par exemple, coopérait avec Philips à la production d'ampoules à basse consommation pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les PMA pouvaient aussi fournir des services énergétiques propres et fabriquer des produits nouveaux sans risques pour l'environnement, tels des cuisinières à haut rendement énergétique. La production d'énergie propre aurait des répercussions positives puisque 70 % des émissions de gaz à effet de serre étaient liés à la source d'énergie utilisée. Les PMA devaient étudier soigneusement la structure de leur consommation d'énergie, tous s'alimentant à plusieurs sources différentes (par exemple, énergie renouvelable et énergie hydroélectrique). En modifiant cette combinaison, ils contribueraient à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pourraient devenir fournisseurs d'énergie propre. Pour atteindre ces objectifs, les PMA avaient besoin d'un appui financier et technologique;

c) Les PMA devaient avoir conscience du risque de «protectionnisme vert» et veiller à faire entendre leur point de vue lors de l'élaboration des normes en

matière d'économies d'énergie. Les PMA ne devaient pas manquer la troisième révolution industrielle, la révolution verte;

d) L'apprentissage nécessitait une marge d'action, et les PMA devaient être disposés à apprendre des autres.

24. Pour réaliser leurs objectifs de développement, les PMA avaient besoin de politiques macroéconomiques favorables. Le financement du développement était essentiel pour leur croissance à long terme. Beaucoup de PMA restaient fortement tributaires de l'APD. Avec la crise, cette dépendance allait s'accroître mais, à long terme, il était indispensable pour les PMA d'en sortir. Pour y parvenir, ils devaient intensifier la mobilisation des recettes intérieures afin que l'État puisse remplir sa mission de développement. Il leur fallait donc renforcer leurs régimes fiscaux, et cela devrait être soutenu par l'APD.

25. Les participants ont noté que les politiques budgétaires avaient une contribution majeure à apporter à la réalisation des objectifs de développement. Dans l'immédiat, il était nécessaire de prendre des mesures budgétaires anticycliques pour compenser la baisse de la demande provoquée par la crise mais, à long terme, la principale fonction de la politique budgétaire était le financement des investissements publics. Ceux-ci attiraient l'investissement privé et contribuaient au développement des capacités productives grâce aux changements structurels. Les politiques monétaires devaient être mises au service du développement à long terme et des politiques budgétaires expansionnistes.

26. Malgré la hausse récente du taux d'épargne intérieure, la plupart des investissements dans les PMA étaient actuellement financés par l'APD et par l'IED dans des secteurs «fermés». C'est pourquoi les PMA devaient renforcer leurs systèmes financiers nationaux afin de pouvoir mobiliser l'épargne intérieure et la diriger vers l'investissement privé. Aujourd'hui, les banques locales détenaient souvent un fort excès de liquidités et préféraient les obligations d'État à court terme qui étaient sans risques. On pouvait réformer le système financier en améliorant les mesures d'incitation en faveur des institutions, en établissant des relations entre les institutions formelles et informelles et en renforçant les institutions publiques (par exemple, banques de crédit agricole et banques de développement).

27. Selon le *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés*, les PMA devraient mieux gérer le taux de change pour éviter les brusques dépréciations de leur monnaie et favoriser la compétitivité de leurs exportations et la diversification structurelle de leurs économies, et gérer leur compte de capital. Les représentants ont estimé que la communauté internationale comprenait mieux la nécessité pour les PMA de disposer d'une marge d'action appropriée, y compris dans le domaine macroéconomique. Les PMA auraient tout intérêt à saisir cette occasion et à prendre des mesures propices à une croissance à long terme.

D. Le développement économique en Afrique : renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique

Résumé du Président du Comité de session II

28. Le *Rapport 2009 sur le développement économique en Afrique* de la CNUCED expliquait qu'une intégration régionale plus poussée en Afrique était l'une des réponses possibles aux multiples crises que connaissait ce continent, dans l'objectif de promouvoir le développement économique et de remédier à des faiblesses structurelles séculaires grâce à la diversification économique, aux transformations structurelles et au développement technologique. Toutefois, l'intégration régionale devait s'ajouter – et non pas se substituer – aux efforts de l'Afrique pour s'intégrer dans l'économie internationale.

29. Il a largement été reconnu que le développement des infrastructures était essentiel à l'intégration régionale, au commerce et au développement en Afrique. Les représentants ont estimé que, pour permettre au continent de tirer pleinement parti d'un régionalisme renforcé, il fallait améliorer les capacités en matière d'offre aux niveaux local et régional, et s'attaquer aux contraintes pesant sur l'offre et la demande aux niveaux régional et international. Des infrastructures matérielles inadéquates étaient l'une des plus fortes contraintes auxquelles était confrontée l'Afrique pour ce qui était de l'offre. Mais il fallait aussi améliorer l'infrastructure immatérielle, c'est-à-dire améliorer la gouvernance et l'environnement commercial. D'après une délégation, une meilleure gouvernance nationale était l'élément le plus nécessaire au commerce et au développement et à une réelle contribution de la croissance à la réduction de la pauvreté.

30. Trois défis devaient être relevés concernant les infrastructures matérielles : a) trouver la volonté politique de mettre en œuvre des projets d'infrastructure routière transcontinentale, comme la décision de Yamoussoukro et des projets régionaux en matière d'énergie; b) combler le déficit d'infrastructure, le coût d'infrastructures peu intégrées et inefficaces étant estimé à 80 milliards de dollars par an; et c) mobiliser des ressources. Il manquait plus de 54 000 km de liaisons routières au réseau transafricain de grandes voies de circulation, dont les liaisons Lagos-Mombasa et Tripoli-Windhoek. Il a été souligné que le projet régional Westcor en matière d'énergie exploiterait des sources hydroélectriques écologiques et renouvelables.

31. Les représentants ont appelé les partenaires de développement à contribuer à alléger les contraintes financières auxquelles était confrontée l'Afrique pour le financement de projets nationaux et régionaux d'infrastructure. Plusieurs initiatives internationales ont été considérées comme essentielles à un régionalisme renforcé : flux stables d'APD, réduction de la dette extérieure et du service de la dette, et Initiative d'aide au commerce, bien que cette dernière doive être davantage axée sur la promotion des exportations que sur les procédures d'importation. La conclusion du Cycle de Doha serait aussi un moyen de faciliter l'intégration régionale.

32. Un participant a souligné l'importance d'une utilisation plus efficace des ressources pour réduire les obstacles aux transactions commerciales et faciliter la circulation des biens, des capitaux et de la main-d'œuvre entre les pays. L'harmonisation des lois, des réglementations, des procédures et des normes a été jugée essentielle au succès de l'intégration régionale.

33. Il a été souligné que la volonté politique de renforcer le processus régional et le rôle de la coopération Sud-Sud était importante pour promouvoir l'intégration et le développement économique de l'Afrique, comme en témoignait le Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique.

34. La stratégie fondamentale d'intégration régionale décrite au cours des discussions exigeait que la libéralisation du commerce intra-africain et l'intégration des marchés soient précédées d'une libéralisation du commerce et d'une intégration des marchés au sein des communautés économiques sous-régionales et soient suivies de l'ouverture graduelle des marchés africains aux importations en provenance de pays non africains. Une réponse appropriée et efficace aux pressions exercées dans le sens d'une libéralisation du commerce aux niveaux bilatéral et multilatéral consisterait à accélérer et à radicaliser le passage d'une intégration régionale à une intégration panafricaine en prenant d'urgence des mesures à la fois au niveau national et au niveau régional. Les pays dont une forte proportion des importations totales provenaient d'autres pays africains et dont les recettes publiques dépendaient beaucoup des droits d'importation subiraient une baisse de leurs revenus. Il fallait donc envisager avec la plus grande attention des mesures de partage des coûts et de compensation.

35. Le stade de la mise en œuvre impliquait inévitablement des gains et des pertes, des gagnants et des perdants. Les négociations permettaient de faire ressortir les coûts et les avantages relatifs et d'aménager les accords en y prévoyant des mesures de compensation pour «équilibrer» les avantages nets entre tous les pays participants.

36. Les relations économiques et commerciales de l'Afrique avec les pays non africains et d'autres régions avaient d'importantes implications pour sa stratégie d'intégration régionale. L'existence de préférences commerciales sans réciprocité avait permis à de nombreux pays africains de bénéficier, à des degrés divers, des préférences proposées. En général, les incidences de ce type de relation sur l'intégration régionale de l'Afrique avaient pour l'essentiel été modestes.

37. Un intervenant a déclaré que cela ne valait pas pour les actuels accords commerciaux réciproques (bien qu'asymétriques) entre pays africains et pays ou régions non africains, par exemple les accords de partenariat économique (APE). Ces accords avaient indirectement pesé sur l'intégration régionale de l'Afrique, par exemple en encourageant les cinq groupes régionaux africains à prendre fermement position sur la question de l'appartenance de certains pays à plusieurs mécanismes d'intégration régionale.

38. La conclusion des négociations sur les APE a été présentée comme un important objectif, vu la nécessité d'adopter un nouveau cadre juridique régissant la coopération entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne en remplacement des conventions de Lomé et de Cotonou, qui étaient incompatibles avec les dispositions de l'OMC (art. XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Quelques-uns des principaux avantages des APE étaient qu'ils renforceraient l'intégration régionale et la compétitivité économique en Afrique, qu'ils permettraient une libéralisation progressive tenant compte de la diversité de la situation réelle des pays, et qu'ils reconnaissaient la nécessité de mécanismes de sauvegarde. Il a bien été précisé que la conclusion des négociations sur les APE n'avait jamais été et ne serait jamais une condition pour bénéficier de l'assistance de l'Union européenne.

39. Plusieurs intervenants se sont inscrits en faux contre ces vues. La critique la plus mesurée a été que les APE étaient au mieux une bonne idée mal appliquée. À la nécessité invoquée de ces accords pour disposer d'un nouveau cadre compatible avec les règles de l'OMC a été opposé le fait qu'il aurait été possible de demander une exception, comme cela avait fait pour la loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique. En outre, certains représentants étaient loin de partager l'idée que les accords de partenariat économique visaient principalement à aider les économies africaines à mieux s'intégrer. Au contraire, de nombreux intervenants ont déclaré craindre que la méthode de négociation de ces accords – en particulier le traitement inégal des PMA et des autres pays, ainsi que la signature d'accords intérimaires par certains pays au sein d'un même groupement – ne divise les pays africains et ne crée des tensions inutiles entre eux. La plus grande crainte était que la mise en œuvre des APE n'amène les pays africains à ouvrir leurs marchés aux pays de l'Union européenne et à d'autres grands partenaires, qui exigeraient un traitement analogue, mais pas aux autres pays africains; cela compromettrait fortement la base même de la stratégie d'intégration de l'Afrique. Il a également été souligné que l'Afrique n'avait pas la capacité de négocier un accord équitable avec l'Union européenne. Surtout, de nombreux participants ont estimé que la différence de niveau de développement économique entre l'Afrique et l'Union européenne était telle qu'il était inconcevable de demander à l'Afrique une totale réciprocité face à l'ouverture des marchés de l'Union européenne, même après une longue période de transition.

40. La plupart des pays africains n'avaient pas encore les capacités industrielles requises pour produire un éventail diversifié de produits manufacturés répondant aux besoins du continent. Des représentants ont noté que l'intégration régionale et un accroissement du commerce intra-africain pouvaient renforcer la capacité de la région de résister aux crises à plus long terme.

41. Il a été suggéré de mettre en place un mécanisme de traitement spécial et différencié au sein des accords commerciaux régionaux, ce qui renvoyait à l'éventuelle nécessité d'une division du travail planifiée entre les pays. La création d'une zone de libre-échange entre les 26 États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a été bien accueillie, tout comme ont été salués les efforts pour créer à terme une union douanière africaine.

42. Les accords d'intégration régionale avaient donné naissance à de solides institutions financières panafricaines, telles que l'Ecobank, présente dans 28 pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique australe. Un système financier bien intégré renforcerait la concurrence, permettrait d'abaisser les coûts, encouragerait les prêts aux entreprises, y compris aux PME, et offrirait des systèmes de paiement consolidés – en particulier des systèmes intra-africains.

43. Il a été indiqué que les atouts de l'Afrique en matière d'investissements comprenaient un avantage comparatif dans le domaine des ressources naturelles, des tendances favorables en matière de croissance et de démographie, ainsi que des conditions institutionnelles et politiques améliorées. Les handicaps étaient la faiblesse des infrastructures de transport et de communication, combinée à des coûts commerciaux et autres élevés, à des procédures inefficaces à la frontière et à l'absence de données fiables. Les possibilités d'investissements intra-africains

concernaient les services bancaires et les services financiers, les assurances, les services professionnels dans des domaines n'exigeant qu'une technologie limitée et peu de capitaux, et les transports et la logistique. Un environnement encore plus favorable aux entreprises ouvrirait des perspectives d'investissements étrangers dans des secteurs tels que les industries lourdes et les industries manufacturières, le pétrole et le gaz, les services et infrastructures de télécommunication, les industries extractives, les services, le tourisme et l'hôtellerie.

44. La crise économique et financière mondiale avait freiné les flux d'investissement privés, même si l'investissement public était resté à son niveau de 2008. L'arrangement tripartite COMESA-CAE-SADC avait donné lieu à l'élaboration de projets bancables et à la mobilisation de ressources financières auprès de banques multilatérales de développement et de partenaires bilatéraux. Le modèle de l'Initiative d'aide au commerce qui avait permis de mobiliser 2,7 milliards de dollars pour le couloir Nord-Sud serait simultanément appliqué au cours des douze prochains mois à tous les couloirs de transport de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

45. Il a été estimé que le *Rapport 2009 sur le développement économique en Afrique*, comme ses prédécesseurs, contribuait beaucoup aux débats sur le développement de l'Afrique, constituait une source majeure d'idées nouvelles sur la question et avait retenu l'attention des chercheurs et des décideurs en Afrique et au-delà. Il a été demandé à la CNUCED d'élargir ses travaux et ses activités au bénéfice de l'Afrique, notamment en renforçant ses activités de diffusion.

E. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement : les incidences de la crise

46. Les délibérations du Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour ont été ouvertes par le Secrétaire général de la CNUCED et conduites avec la participation d'intervenants de haut niveau, à savoir : M. Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et M. Pedro Páez Pérez, membre de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réforme du système monétaire et financier international («Commission Stiglitz»), ancien Ministre de la coordination de la politique économique et Président en exercice de la Commission technique présidentielle équatorienne pour une nouvelle architecture régionale et une banque du Sud (Équateur).

47. Les participants sont convenus que la crise financière et économique mondiale actuelle, qui était partie des pays développés, touchait tous les pays et avait des conséquences graves sur les plans social, économique et du développement, en particulier pour les pays en développement. L'effondrement de la demande et de la production avait entraîné un chômage élevé et une contraction brutale du commerce, de l'investissement, des envois de fonds et peut-être de l'APD. Conjuguée à une série de crises touchant l'énergie, l'alimentation, les produits de base et les changements climatiques, et à la capacité réduite des pays de mettre en place des filets de protection sociale, la crise avait aggravé la pauvreté et la misère sociale et avait rendu pratiquement impossible la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté d'ici à 2015. Même s'il y avait des signes encourageants d'une reprise, il ne fallait pas se laisser aller à un optimisme

excessif car les effets sociaux de la crise perdureraient même après le rebond de la production. La forme et le rythme de la reprise importaient, de même que les conditions macroéconomiques et la correction des déséquilibres mondiaux.

48. Prenant note de la contraction profonde, brutale et simultanée des échanges mondiaux, y compris du commerce Sud-Sud, de nombreux participants ont souligné que le commerce n'était pas la cause directe de la crise, même si celui-ci participait aux déséquilibres mondiaux. Les pays en développement étaient touchés de manière disproportionnée par la contraction des échanges, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux, car leurs recettes étaient fortement tributaires du commerce extérieur. L'internationalisation des chaînes de production avait eu pour effet de propager ce ralentissement à tous les pays du monde. La pénurie de moyens de financement du commerce avait entravé la capacité d'exportation des exportateurs. L'assèchement du crédit avait entraîné une baisse de la demande, en particulier de biens durables et de biens d'équipement. Depuis le milieu de l'année 2008, la chute des prix des produits de base avait considérablement réduit les recettes d'exportation, en particulier celles des pays qui n'exportaient qu'un produit de base, même si elle avait soulagé les importateurs nets, notamment les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Les services revêtant une importance pour les pays en développement étaient aussi touchés, en particulier les secteurs dont les recettes étaient sensibles telles que le tourisme, les voyages, les transports et la construction.

49. De nombreux participants ont souligné l'importance d'une action coordonnée face à la crise, y compris grâce à un partenariat renforcé au sein de la famille des organisations internationales. Il fallait trouver des solutions innovantes et viables pour accroître les fonds destinés au financement du commerce et diminuer leur coût, notamment grâce au réseau de banques d'import-export et par des initiatives visant à accroître la liquidité du commerce mondial. Il était particulièrement important de favoriser le développement d'un secteur agricole durable afin de diversifier l'économie, de garantir la sécurité alimentaire et d'atténuer les changements climatiques. Il était essentiel de s'attaquer aux mouvements spéculatifs sur les marchés de produits de base. L'accroissement de l'aide publique et de l'aide au commerce, ainsi que le lancement d'initiatives visant à alléger la dette de manière rapide et notable pourraient y contribuer grandement. Le deuxième examen global de l'aide au commerce réalisé à l'OMC en juillet avait permis de constater une évolution positive. L'une des priorités essentielles était de continuer à mobiliser des ressources additionnelles et prévisibles.

50. De l'avis commun, la propagation rapide de la crise non seulement témoignait de la mondialisation et de l'interdépendance des économies, mais soulignait aussi le degré de vulnérabilité des pays en développement découlant de leur dépendance excessive à l'égard de la demande extérieure, surtout d'un petit nombre de produits de base et de marchés. D'où la nécessité de stimuler la demande et les capacités productives dans ces pays. Toutefois, comme la demande intérieure restait faible dans de nombreux pays en développement, la demande extérieure était indispensable pour soutenir la croissance. L'enjeu pour les pays était de savoir comment rendre leur économie et leur commerce plus résilients aux chocs extérieurs en diversifiant leurs marchés et leurs secteurs de production et d'exportation. L'agriculture durable, les services, les énergies renouvelables et les biens environnementaux pourraient figurer parmi ces secteurs. Il conviendrait aussi de favoriser la circulation des personnes. Si les marchés des pays développés

demeuraient importants, la coopération Sud-Sud et le commerce intrarégional offraient une solution viable de reprise. Il était indispensable d'accroître les capacités productives compétitives, de même que la valeur ajoutée et conservée – avec le concours de la communauté internationale et de l'aide au commerce.

51. De nombreux participants ont insisté sur le fait que les marchés ne pouvaient pas s'autoréglementer et que les gouvernements devraient jouer un rôle central dans l'orientation des investissements et des activités économiques, dans la réglementation des marchés et dans la facilitation du commerce dans les secteurs clefs. La place des pouvoirs publics devait être redéfinie au profit d'un État développementaliste et catalyseur, afin de pouvoir jouer un rôle plus dynamique, notamment en utilisant la marge d'action disponible. D'autres ont souligné que l'intégration progressive sur les marchés mondiaux continuait de s'inscrire dans des stratégies de développement globales et que la réglementation et l'ouverture des marchés ne s'excluaient pas l'une l'autre.

52. Les participants sont convenus que le nationalisme économique et le protectionnisme étaient des motifs d'inquiétude car les pays en développement étaient particulièrement touchés. Si l'on s'était abstenu de prendre des mesures très protectionnistes, la politique «d'achat, d'investissement, de prêt et d'embauche au niveau local» transparaissait dans diverses dispositions visant à atténuer la crise et différentes mesures non tarifaires avaient été mises en place. D'où la nécessité de réfréner ce type d'attitude et de revenir sur les mesures en vigueur. De nombreux participants étaient préoccupés par le fait que les pays en développement n'avaient pas les moyens de procéder à une relance budgétaire d'envergure, faute de ressources, ce qui pouvait les rendre moins compétitifs et fausser les décisions d'implantation de sites de production à leur détriment. La mise en place d'une surveillance périodique, la transparence et l'influence des pairs étaient jugées essentielles, comme le faisait l'OMC en partenariat avec la CNUCED et d'autres institutions.

53. On a souligné à quel point il importait de conclure le cycle de négociations commerciales de Doha d'ici à 2010 dans le sens d'une contribution notable au développement. La dernière réunion ministérielle informelle de l'OMC organisée en Inde (3-4 septembre 2009) avait créé une nouvelle dynamique et le prochain sommet du G-20 à Pittsburgh serait l'occasion de faire preuve d'initiative et de responsabilité. La plupart des représentants, surtout de pays en développement, ont insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour que la contribution du cycle de Doha au développement soit à la hauteur des attentes, notamment en matière de traitement spécial et différencié et de marge d'action, de façon à permettre aux pays en développement de mettre en œuvre des politiques dynamiques d'atténuation de la crise. D'autres orateurs ont noté que l'accord de Doha qui s'esquissait prévoyait déjà un degré suffisant de flexibilité pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et pour diverses catégories de pays ayant des besoins spéciaux, notamment sous la forme d'exemptions d'engagements et d'engagements moindres en matière de réduction des droits de douane et des subventions agricoles. Un participant a insisté sur la nécessité de traiter de la politique de concurrence et de la transparence dans les marchés publics au sein de l'OMC afin d'endiguer les mesures protectionnistes. La cohérence des processus multilatéraux, régionaux et sous-régionaux était jugée importante. Plusieurs participants ont souligné que les accords Nord-Sud devaient renforcer la coopération

pour le développement afin de stimuler le développement et les capacités productives.

54. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité de réformer le système de gouvernance de l'économie mondiale, compte tenu de la disparité flagrante entre un système commercial fortement réglementé et des marchés financiers non réglementés. Il était donc indispensable de garantir la cohérence des politiques commerciales, développementales, financières et monétaires, notamment en renforçant la réglementation du secteur financier. Les participants ont reconnu le rôle joué par le système commercial multilatéral dans le maintien des flux commerciaux. Il fallait renforcer le système en instaurant un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable. L'accession à l'OMC était importante pour garantir l'universalité de ce système. Les pays en voie d'accession estimaient que les engagements stricts qu'on leur demandait de respecter ne correspondaient pas à leur niveau de développement. À long terme, il fallait repenser le fonctionnement du système commercial en revoyant sa portée et en trouvant les moyens de réduire les risques de non-respect des engagements et les différends commerciaux, alors que d'autres mettaient en garde contre une réforme du système commercial.

55. Les participants ont salué la note d'information du secrétariat, dont l'analyse était particulièrement pertinente. Ils ont réaffirmé que la CNUCED jouait un rôle important de catalyseur dans le suivi de l'évolution de la crise économique mondiale et dans la formation d'un consensus sur les mesures nécessaires pour faire face aux incidences de celle-ci sur le commerce et le développement. Le caractère universel de la crise avait exigé l'engagement résolu du «G-192» et de l'Organisation des Nations Unies. Les participants étaient ainsi d'avis que la CNUCED devrait poursuivre l'analyse des incidences de la crise sur le commerce et le développement, notamment des cadres réglementaire et institutionnel, des produits de base, du financement du commerce, de la coopération Sud-Sud et des mesures d'investissement. La CNUCED devrait aussi continuer d'aider les pays en développement à participer au système commercial international, et à renforcer leurs capacités commerciales et productives, notamment par le biais de l'aide au commerce.

F. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant : la problématique des changements climatiques et le développement⁴

56. Les délégations ont noté que de nombreux pays qui avaient très peu contribué aux changements climatiques figuraient parmi ceux qui étaient le plus durement touchés par leurs conséquences. Cela était particulièrement vrai de nombreux pays les moins avancés et petits États insulaires en développement. Il a été souligné que si rien n'était fait, les changements climatiques menaceraient gravement le développement économique et social de nombreux pays. Toutefois, l'atténuation des changements climatiques ne constituait que l'un des nombreux défis auxquels

⁴ L'examen du point 7 de l'ordre du jour s'est appuyé sur le chapitre V du *Rapport sur le commerce et le développement, 2009*, qui traite de la compatibilité des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté avec les impératifs de l'atténuation des changements climatiques.

étaient confrontés les pays en développement et il a été estimé qu'elle ne devait pas se faire au détriment de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Tout comme dans l'analyse présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, il a été noté que la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une utilisation plus efficace des combustibles traditionnels constituait non seulement une bonne politique économique, mais aussi une bonne politique environnementale. Le recours progressif aux énergies renouvelables dans les pays en développement a également été considéré comme un important moyen d'atténuer les incidences des changements climatiques.

57. Les délégations se sont félicitées de l'évaluation équilibrée réalisée par la CNUCED des coûts microéconomiques et macroéconomiques de l'atténuation des changements climatiques, laquelle était en outre présentée comme un processus de transformation structurelle, chose qui avait précédemment été négligée. De nombreuses délégations ont reconnu que ce processus de transformation structurelle, associé au passage de technologies à forte intensité de carbone à des technologies économes en carbone, ouvrait de vastes perspectives économiques non seulement aux pays développés, mais aussi aux pays en développement et aux pays en transition. Elles ont toutefois également noté que pour que les pays en développement et les pays en transition profitent de cette ouverture, il leur faudrait mettre en œuvre des politiques industrielles plus dynamiques. Dans ce contexte, les délégations ont reconnu la nécessité de politiques de commerce et d'investissement appropriées, ainsi que les bienfaits potentiels de l'investissement étranger direct pour le transfert de technologie et de connaissances. Elles ont toutefois souligné que l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement dépendait d'un accroissement notable de l'assistance financière et technologique des pays développés.

58. Il a été largement reconnu que, pour être durables, les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté devraient aussi faire porter les efforts sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs conséquences. De nombreuses délégations ont estimé qu'il existait un large potentiel encore sous-exploité en matière d'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement, où l'agriculture représentait la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, et offrait donc le plus vaste potentiel de réduction de ces émissions. La protection des forêts et le reboisement étaient aussi d'importantes sources de réduction potentielle des émissions de gaz à effet de serre. Les délégations ont donc suggéré que des projets dans ces secteurs soient rattachés au Mécanisme pour un développement propre. Par ailleurs, plusieurs délégations se sont inquiétées des coûts administratifs et financiers élevés de l'approbation des projets au sein du Mécanisme pour un développement propre et ont recommandé que ce mécanisme permette un regroupement de petits projets ainsi qu'une action à l'échelle sectorielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

59. Les délégations ont reconnu la nécessité d'un accord international énergétique et d'envergure universelle sur l'atténuation des changements climatiques, et ont souligné que tous les pays devaient continuer d'intensifier leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, toutes les délégations ont noté que les efforts visant à réduire ces émissions devaient tenir dûment compte des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives des pays. Il a été reconnu que les pays développés avaient la responsabilité morale, ainsi que les capacités technologiques et financières, de conduire les efforts en matière

d'atténuation des changements climatiques. Ils étaient encouragés à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre plus ambitieux pour eux-mêmes et à fournir aux pays en développement des ressources financières additionnelles pour l'atténuation et l'adaptation. Les mécanismes actuels pour le financement de l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement étaient inadéquats et devaient être réformés. Toute politique internationale en matière d'atténuation des changements climatiques devrait viser à empêcher un réchauffement mondial supérieur à 2 °C et prévoir beaucoup plus de transferts de ressources financières vers les pays en développement.

60. Il y a eu un large consensus sur la nécessité de transferts de technologie et de connaissances vers les pays en développement pour faciliter la transition vers l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, l'adoption de méthodes de production plus écologiques et le développement local d'écotechnologies et de biens «verts». Les délégations ont également examiné l'idée controversée d'exonérer les «technologies vertes» de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, à l'instar des médicaments vitaux. Si beaucoup ont fait valoir que les accords internationaux devraient donner aux pays en développement une marge d'action suffisante pour encourager l'accès aux nouvelles technologies ainsi que le développement local de nouvelles technologies, d'autres ont souligné que l'accès à de nombreuses technologies vertes n'était actuellement pas restreint par les droits de propriété intellectuelle et qu'un affaiblissement de ces droits risquait de décourager le développement futur d'écotechnologies, ainsi que l'accès à ces technologies.

61. Des délégations ont exprimé leur désaccord avec certaines conclusions et recommandations figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement* au sujet des politiques internationales en matière de changements climatiques, mais de nombreuses autres ont estimé que l'analyse de la CNUCED formulée dans ce rapport constituait une contribution précieuse et opportune au débat mondial sur les changements climatiques et le développement. Les délégations ont invité la CNUCED à poursuivre son examen de la question des changements climatiques sous l'angle du développement, conformément au mandat défini par l'Accord d'Accra; elles lui ont demandé de le faire dans le cadre de ses travaux sur les capacités productives, le commerce, l'investissement et la technologie, et de manière plus générale sur la coopération Sud-Sud et les stratégies de développement. Enfin, plusieurs délégations ont demandé que la CNUCED coopère plus étroitement avec d'autres institutions internationales, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sans qu'il y ait chevauchement entre ses activités et les activités en cours de la Convention et d'autres organes.

G. L'investissement au service du développement : sociétés transnationales, production agricole et développement

62. Toutes les délégations ont félicité la CNUCED pour la publication du *World Investment Report 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2009 – Sociétés transnationales, production agricole et développement)*, le jugeant à la fois opportun et utile, en particulier au vu de la récente crise alimentaire, des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire et des efforts internationaux de

lutte contre la faim déployés pour réaliser le premier objectif du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, de nombreuses délégations étaient d'avis qu'il fallait accroître l'investissement dans la production agricole des pays en développement tout en se disant soucieuses de ses effets sociaux, économiques et écologiques potentiels qu'il convenait de prendre soigneusement en considération.

63. Si les flux mondiaux d'IED avaient accusé une forte baisse en 2008, celle-ci n'avait pas été également répartie dans le monde – les pays développés enregistrant des reculs importants et les pays en développement et les pays en transition des montants records. Un nouveau déclin des flux mondiaux d'IED était à prévoir en 2009 dans toutes les régions, y compris en Afrique. Les délégations étaient préoccupées par cette diminution et sont tombées d'accord sur la nécessité d'identifier des mesures permettant d'aider les pays à attirer des IED dans le contexte actuel de crise économique mondiale. Un certain nombre de suggestions ont été formulées, notamment :

a) Les pays d'accueil devraient continuer d'améliorer le climat de l'investissement et relancer leurs efforts pour orienter l'investissement vers des secteurs moins exposés aux cycles conjoncturels, tels le secteur pharmaceutique, le secteur agricole et les activités respectueuses de l'environnement;

b) Il conviendrait de multiplier les initiatives de promotion de l'investissement provenant des pays du Sud, qui étaient moins touchés par la crise;

c) Les pays d'accueil pourraient aussi envisager d'assurer un service de suivi pour retenir les investissements existants et promouvoir les réinvestissements.

64. Certaines délégations ont exprimé leurs préoccupations face à la montée du protectionnisme en matière d'investissement, qui pourrait avoir des incidences sur les flux mondiaux d'IED et sur les efforts faits par les pays en développement pour les attirer. À cet égard, il a été estimé que la CNUCED devait assurer un suivi étroit des politiques d'investissement.

65. Si les IED dans la production agricole restaient modestes, ils étaient en progression. Toutefois, si l'on considérait l'ensemble de la chaîne de valeur agricole, ils étaient beaucoup plus nombreux. Outre leurs IED, les STN participaient aussi à la production agricole des pays en développement et des pays en transition à travers l'agriculture contractuelle. Ces contrats conclus par les STN étaient nombreux et représentaient une large part de la production pour certains produits de base et dans certains pays en développement.

66. L'agriculture contractuelle était un autre moyen important et appréciable pour les STN de participer à la production agricole des pays en développement et des pays en transition. Elle présentait des avantages, notamment un meilleur contrôle de la qualité que ne le permettait l'approvisionnement sur les marchés du disponible, une plus faible mobilisation de capital, des risques moindres et une plus grande souplesse que les IED. Pour les exploitants, l'agriculture contractuelle pouvait également être intéressante, en particulier en leur donnant accès aux technologies, aux savoir-faire, aux ressources financières et aux marchés.

67. De l'avis général, sur la base d'informations fournies par des représentants et des intervenants, les IED et les STN pouvaient contribuer au développement agricole des pays en développement et des pays en transition. Certains représentants ont aussi souligné l'importance de l'APD pour favoriser le développement agricole,

en particulier dans le domaine des infrastructures et du renforcement des capacités productives. La participation des STN à la production agricole pouvait générer des effets tant positifs que négatifs. Parmi les effets positifs figuraient les transferts de technologie, de normes et de compétences ainsi que la création d'emplois et l'accès aux marchés, qui avaient la capacité d'améliorer la productivité et la qualité des produits et de favoriser le développement du secteur. Toutefois, les gouvernements devaient être conscients des préoccupations écologiques et sociales associées à la participation des STN, telle l'éviction des petits agriculteurs, qui risquait d'entraîner des pertes d'emplois, une mainmise sur les terres, la dépossession des peuples autochtones et une dépendance excessive à l'égard de ces sociétés. Sur ce point, un certain nombre de mesures ont été avancées par les délégations, notamment :

a) Les pays en développement et les pays en transition pourraient promouvoir les arrangements contractuels entre STN et exploitants locaux comme solution de rechange aux IED. Des contrats types pourraient être élaborés et utilisés par les agriculteurs des pays en développement et des pays en transition dans leurs négociations avec les STN. La CNUCED ne s'occupait actuellement pas du tout de contrats types mais il s'agissait d'un domaine qui mériterait d'être exploré;

b) S'agissant de la sécurité alimentaire des pays en développement et des pays en transition, des arrangements de partage de la production pourraient être envisagés;

c) Il était nécessaire d'assurer la transparence des grandes opérations d'acquisition de terres agricoles, le respect des droits fonciers existants et du droit à l'alimentation, la protection des populations autochtones et la durabilité sociale et environnementale. À cette fin, un ensemble de principes de base convenus au niveau international tenant compte des intérêts des différentes parties prenantes pourrait être considéré;

d) Les partenariats public-privé visant à améliorer les capacités productives du secteur agricole dans les pays en développement et les pays en transition, notamment en renforçant les capacités agricoles locales à long terme, devraient être multipliés.

68. Certains représentants ont parlé de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle des investisseurs dans le cadre des efforts visant à promouvoir l'IED et la présence des STN dans la production agricole des pays en développement et des pays en transition. Il a été noté que la réduction ou l'élimination des obstacles commerciaux et des subventions des pays développés, si elles intervenaient, seraient en soi une bonne mesure d'incitation pour attirer les IED et les STN dans la production agricole des pays en développement et des pays en transition. Cela bénéficierait à tous, investisseurs étrangers et pays d'accueil.

69. Les délégations ont salué l'initiative prise par le Gouvernement japonais, à laquelle participent la CNUCED et plusieurs organisations internationales, pour la promotion d'un investissement international responsable dans l'agriculture. Cette initiative avait pour but d'instaurer un cadre international permettant de définir des principes et des bonnes pratiques qui favorisent un investissement responsable et une gestion durable des ressources foncières agricoles. Les délégations attendaient avec intérêt les conclusions de la première réunion sur cette initiative, qui avait eu lieu à New York le 23 septembre 2009.

70. La CNUCED a été invitée à poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les questions liées à l'IED et à la participation des STN dans la production agricole des pays en développement et des pays en transition, notamment sur les grandes transactions foncières et l'élaboration des politiques. Elle a aussi été chargée de contribuer au développement des capacités productives agricoles des pays en développement et des pays en transition par le biais de la coopération technique et du renforcement de la coopération Sud-Sud, et de continuer à participer, avec d'autres organisations internationales compétentes, aux instances internationales qui examinent des principes et des lignes directrices relatives à l'investissement étranger dans l'agriculture.

H. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

71. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de ce point de l'ordre du jour et se sont félicitées du rapport de la CNUCED sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, ainsi que de la contribution de la CNUCED.

72. Les délégations ont souhaité que les travaux de la CNUCED, en particulier le rôle du mécanisme intergouvernemental, soient examinés de manière plus large. Elles ont pris note avec satisfaction des efforts déployés par les précédents présidents du Conseil du commerce et du développement, à savoir M. Bhattacharya, Ambassadeur du Bangladesh, et M. Djani, Ambassadeur de l'Indonésie, pour mobiliser les ressources de la CNUCED – y compris le Conseil du commerce et du développement – en vue d'apporter des contributions notables aux principaux processus des Nations Unies ayant trait au développement.

73. Même si les résultats des débats sur la crise financière mondiale, la crise alimentaire et le financement du développement avaient été communiqués aux organes compétents des Nations Unies, beaucoup restait à faire, en particulier dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence d'examen sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Certains participants ont évoqué la nécessité de s'intéresser à la suite donnée à la réunion du G-20 à Pittsburgh, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, au redémarrage des négociations du Cycle de Doha ainsi qu'aux travaux du Groupe d'étude du G-8 sur l'intégrité financière et le développement économique.

74. Les délégations ont demandé un complément d'information sur la manière dont la CNUCED envisageait d'atteindre les objectifs fixés aux paragraphes 11 et 179 de l'Accord d'Accra dans ses trois domaines de compétence. Elles ont aussi insisté sur le rôle essentiel de la coopération instaurée entre la CNUCED et d'autres institutions des Nations Unies – dans le cadre de leurs mandats respectifs de façon à dégager des synergies et à éviter le chevauchement de leurs activités. La CNUCED devrait aussi associer dans une plus large mesure le secteur privé et la société civile à ses travaux.

75. En outre, des délégations ont proposé que ce point de l'ordre du jour soit renforcé à la session de 2010 du Conseil du commerce et du développement, en veillant à ce que les futurs débats sur cette question portent notamment sur la conception que la CNUCED se fait des orientations d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies sur le développement, dans lesquelles elle peut jouer un rôle important.

76. Certains participants ont prié le secrétariat de réfléchir avec les États membres à la manière dont les activités de la CNUCED dans ses trois domaines de compétence pourraient contribuer à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences des Nations Unies sur le développement. Il a été proposé de poursuivre les discussions sur les moyens d'y parvenir, notamment dans le cadre des consultations mensuelles du Président.

I. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

77. Outre les 20 représentants qui ont fait des déclarations, notamment au nom de quatre groupes, deux intervenants ont pris la parole, à savoir : un ministre de l'Autorité palestinienne et le Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Si tous les participants ont salué l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, l'un d'entre eux n'était pas d'accord avec l'analyse économique réalisée dans le rapport. Presque toutes les délégations ont loué le rapport, le jugeant excellent, opportun, logique, réaliste et instructif.

78. Le Ministre de l'Autorité palestinienne a pris note du «grand impact» des travaux de la CNUCED sur le développement palestinien et les efforts de renforcement des institutions dans l'optique de la création d'un État, et a sollicité l'assistance du secrétariat en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMC, puis d'adhérer à cette organisation, car cela était jugé essentiel à l'instauration de conditions d'investissement favorables au développement du secteur privé. En tant que réfugié, «à l'image de la majorité des Palestiniens», il acceptait le «difficile compromis» que les Palestiniens avaient fait pour la paix. Mais Israël maintenait son occupation et l'économie palestinienne continuait d'être «l'otage» de la politique et des mesures d'occupation, Gaza étant encore soumise à un siège strict. Seuls 34 produits alimentaires – représentant moins de 5 % des besoins de Gaza – étaient autorisés à entrer. L'économie ne pouvait profiter de l'augmentation notable de l'aide enregistrée en 2008, car l'activité du secteur privé restait entravée par la politique d'occupation israélienne. L'Autorité palestinienne avait mené des réformes en matière de primauté du droit et de gouvernance. Le plan de relance de 800 millions de dollars du Gouvernement et l'aide internationale considérable reçue avaient permis à la Cisjordanie d'enregistrer une croissance de 7 % en 2008. Toutefois, pour que la situation économique s'améliore véritablement, il fallait mettre un terme à l'occupation israélienne qui, selon le Ministre, demeurait la «cause de tous les maux».

79. Le représentant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) a appelé à la reprise des négociations, affirmant que l'objectif devait être la fin de l'occupation et la mise en œuvre de la solution prévoyant deux États sur la base des frontières de 1967. L'annonce récente, faite par le Premier Ministre palestinien, d'un plan d'une durée de deux ans visant à

mettre fin à l'occupation et à créer un État palestinien représentait un progrès important. L'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, qualifiée d'illégale par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, était contreproductive et demeurait le principal obstacle à des négociations crédibles. Le mur de séparation, les restrictions à la libre circulation, les colonies de peuplement, la perte de ressources palestiniennes et le siège de Gaza étaient les principales questions qui devaient être réglées. Les Palestiniens étaient face à une crise mettant en jeu la dignité humaine et on leur refusait le droit à l'autodétermination, à l'emploi et à la libre circulation, ce qui les rendait de plus en plus dépendants de l'aide étrangère.

80. La plupart des représentants se sont inquiétés de la situation économique dans le territoire palestinien occupé, surtout de la détérioration de l'outil productif, de l'insécurité alimentaire, du déficit commercial, de la dépendance à l'égard d'Israël, du chômage et de l'extrême pauvreté. Ils ont estimé que tout cela était le résultat des mesures d'occupation et de la politique de bouclage d'Israël, de la perte de ressources naturelles, de la fragmentation économique et territoriale ainsi que de l'absence de marge d'action. L'expansion des colonies de peuplement, les destructions de logements et les expulsions effectuées par Israël suscitaient de vives inquiétudes. Les représentants étaient gravement préoccupés par le siège de Gaza et les conditions inhumaines qui y régnaient. La pauvreté, le chômage, la dégradation de l'environnement ainsi que la pénurie de biens essentiels et leur coût élevé étaient particulièrement préoccupants. Les représentants ont appelé à la levée immédiate et sans condition du blocus israélien afin de permettre l'acheminement de l'aide et la circulation des marchandises et des personnes.

81. Les participants ont demandé que les conditions de circulation et d'accès des Palestiniens soient améliorées de manière durable, ainsi que leur aptitude à commercer avec le reste du monde. Deux représentants se sont félicités de l'assouplissement récent des restrictions à la libre circulation et de la volonté déclarée des Israéliens de promouvoir le développement économique palestinien, mais ils ont estimé que ces actions devraient être menées dans le cadre de la solution prévoyant deux États. Une majorité de représentants ont appelé à la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable afin de conclure une paix juste.

82. Un représentant a jugé que le rapport était faussé, partial et politiquement motivé, qu'il manquait de sérieux et de professionnalisme, qu'il était partisan et inexact, et qu'il ne traduisait pas la réalité sur le terrain. Selon lui, le rapport analysait l'économie palestinienne comme une seule entité alors qu'il aurait fallu donner un tableau distinct de Gaza et de la Cisjordanie, où la situation était meilleure. Le même représentant a ajouté que la coopération récente en matière de sécurité entre Israël et l'Autorité palestinienne avait entraîné une amélioration de la situation économique depuis quelque temps en Cisjordanie. L'offre de contributions en nature au programme de la CNUCED en faveur des Palestiniens avait été rejetée. Dans ce contexte, le représentant a déclaré soutenir la décision adoptée deux semaines auparavant par le Groupe de travail de procéder à un audit de ce programme en 2011. Il a indiqué que ses parents étaient des réfugiés de l'holocauste et ne retourneraient jamais en Europe ou ne récupérerait jamais leurs biens.

83. Un intervenant s'est déclaré opposé à ce que l'holocauste soit mentionné dans le débat. Les Palestiniens n'étaient pas responsables de cet événement horrible et ne

devraient pas continuer à en payer le prix. L'intervenant a ajouté que la sombre réalité sur le terrain était due à l'occupation.

84. Les représentants ont salué le programme d'assistance technique du secrétariat dans le territoire palestinien occupé; ils ont pris note des progrès considérables réalisés dans le cadre du projet relatif au Système douanier automatisé (SYDONIA), de la rétention des investissements, de la mise en place du Conseil des chargeurs palestiniens et du projet de promotion de politiques commerciales favorables aux pauvres qui contribuent à l'intégration régionale. Ces réalisations répondaient aux besoins essentiels tout en renforçant les capacités nécessaires à l'État de Palestine envisagé.

85. La plupart des orateurs se sont félicités des recommandations visant à redoubler d'efforts pour intégrer la Palestine à l'OMC car cela contribuerait à mettre en place des institutions publiques et privées sur la voie d'un État souverain. Un représentant s'est félicité du programme d'aide d'urgence du secrétariat pour le redressement de Gaza, tandis qu'un autre représentant souscrivait à l'importance que le secrétariat accordait au fait de lier les secours au développement.

86. Les délégations ont demandé à la CNUCED de renforcer son programme d'assistance technique au peuple palestinien. Des participants ont appelé la CNUCED à repenser les modèles de développement actuels et les possibilités de les appliquer au cas de la Palestine, caractérisé par un développement sous occupation, et à étudier les moyens d'accroître l'efficacité de l'aide, qui avait empêché l'effondrement économique. Un autre représentant a souligné la nécessité d'organiser des réunions d'information sur l'économie palestinienne afin de tenir les États membres informés de l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé.

87. La plupart des représentants étaient préoccupés par les contraintes financières auxquelles se heurtait le secrétariat dans ce domaine et qui entravaient son aptitude à s'acquitter du mandat qui lui avait été confié au paragraphe 44 de l'Accord d'Accra. Ils ont demandé instamment aux donateurs d'accroître leurs contributions et ont noté que le manque de fonds avait entraîné des retards dans les activités que le secrétariat menait dans le cadre d'EMPRETEC-Palestine et du Programme de rétention des investissements.

J. Rencontre avec la société civile

88. Les participants ont indiqué que la crise financière récente et les changements climatiques soulignaient l'interdépendance mondiale, à la fois des gouvernements, des sociétés et des populations. Cette interdépendance avait abattu les pare-feu qui existaient entre les pays et les secteurs si bien que, même si les origines de la crise pouvaient être rattachées à un secteur ou un pays en particulier, ses effets néfastes s'étaient propagés à tous les pays et toutes les sociétés. Cette crise mondiale exigeait une réponse mondiale, non seulement au niveau de l'élaboration des politiques, mais aussi de la part de tous les secteurs de la société. Il était donc important d'associer la société civile et le secteur privé, conformément à ce qui était demandé dans l'Accord d'Accra et à ce qui avait été fait lors du Colloque public organisé les 18 et 19 mai 2009. La réunion en cours représentait un autre vecteur par lequel les vues et les expériences de la société civile et du secteur privé pouvaient contribuer au débat mondial et à l'élaboration d'une réponse collective.

89. Jusqu'à présent, la réponse à la crise, outre qu'elle s'était avérée insuffisante en général, pouvait aussi en fait accentuer le clivage existant entre les pays développés et les pays en développement en matière de revenus et de pouvoirs. Elle devait sans aucun doute être mondiale, juste et équitable pour tous. Étant donné que les crises multiples actuelles étaient imputables aux agissements des pays industrialisés, on estimait que ces pays devaient être en première ligne dans leur règlement. De leur côté, les pays en développement étaient incités à exercer leur droit de disposer d'une marge d'action. Quels que soient les besoins d'assistance technique et financière de ces pays, leurs responsables devraient continuer de se concentrer sur les priorités nationales de développement et se prémunir contre les objectifs antagonistes qui pourraient en découler. Ils devraient aussi adopter des mesures préventives qui amortissent les chocs d'origine internationale.

90. Il a été fait observer lors de la réunion que s'il y avait un consensus sur l'origine et les causes de la crise et si des solutions étaient proposées à différents niveaux, il était encore urgent d'agir. Les participants ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de répondre aux effets de la crise par une action commune, mais différenciée, multipolaire et qui soit humaine, juste et équitable pour tous.

1. Suite donnée au Colloque public organisé par la CNUCED et à la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale

91. On s'inquiétait en général de ce que le débat actuel et les solutions proposées non seulement ne tenaient pas compte des préoccupations et des besoins des pays en développement, mais pouvaient en fait porter préjudice aux efforts qu'ils déployaient pour survivre à la crise. On pouvait citer, par exemple, le projet d'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) au sein du Fonds monétaire international (FMI), la création d'instruments dérivés de produits de base pour les pays en développement dans la proposition de réforme financière européenne, ainsi que la perte des envois de fonds des travailleurs expatriés. Par ailleurs, il y avait une évolution sensible vers une approche plus universelle et holistique de la crise. Les participants ont salué le caractère universel et la teneur du Consensus du G-192, qui allait au-delà de l'analyse de la problématique pour s'intéresser à la résolution de la crise et à la suite donnée. Les représentants de la société civile ont réitéré leur engagement et leur intention de travailler activement avec le Groupe de travail du G-192 et son équipe d'experts.

92. La crise actuelle devrait être considérée comme une occasion de transformer le système financier international en un système qui soit transparent et moral. Plusieurs initiatives avaient déjà été lancées sur le plan international afin d'atténuer l'impact de la crise sur l'économie nationale et la société. Parmi celles-ci figuraient l'appel de la CNUCED en faveur d'un moratoire temporaire sur la dette souveraine destiné à empêcher une nouvelle crise de la dette dans les pays en développement, la décision du FMI de ramener à zéro les taux d'intérêt sur les prêts concessionnels, et l'adoption par l'Organisation internationale du Travail du Pacte mondial pour l'emploi, qui préconisait «une riposte à la crise fondée sur le travail décent». D'autres mesures devaient être prises pour lutter contre l'instabilité des taux de change et l'instabilité monétaire, pénaliser la spéculation financière et favoriser une croissance partagée et durable. Par ailleurs, on s'est inquiété d'autres faits nouveaux survenus dans ce domaine, tels que la décision du G-20 d'affecter la totalité des fonds de son programme (plus de mille milliards de dollars) aux institutions financières internationales, en particulier le FMI. Cette mesure pourrait être

interprétée comme un manque de volonté politique ou d'intérêt de la part de ces grands pays, pour ce qui est de promouvoir un programme mondial axé sur le développement au sein des institutions financières internationales. Une autre proposition du G-20 qui a suscité des craintes était l'allocation de fonds en fonction des quotes-parts au FMI et non pas des besoins.

93. La dimension humaine de la crise a été évoquée dans le contexte de la montée du chômage et de son impact sur le secteur informel, dans lequel de nombreuses femmes de pays en développement exerçaient des activités rémunératrices. On a fait observer qu'étant donné que les activités du secteur informel n'étaient pas quantifiées, elles risquaient d'être négligées dans l'évaluation de l'impact de la crise. Pourtant, la contribution de ce secteur ne saurait être surestimée au niveau non seulement de l'économie nationale, mais aussi de la cellule familiale. Les participants ont demandé instamment aux responsables des pays en développement d'inclure le secteur informel dans leur évaluation de l'impact de la crise. Les pays en développement étaient aussi vivement encouragés à revoir leur politique en matière d'investissement étranger direct, surtout dans les services bancaires, afin de mieux protéger les institutions financières nationales des chocs extérieurs.

94. Les travaux de la CNUCED portant notamment sur la diversification de l'économie et des exportations, la hausse de la demande intérieure et l'accroissement de la valeur ajoutée aidaient grandement les pays en développement à sortir de la crise. Dans le Consensus du G-192, les mandats complémentaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods étaient considérés comme jouant un rôle essentiel dans le règlement de la crise actuelle et dans l'édification d'un système financier international transparent et équitable. Insistant aussi sur la cohérence et la coordination, les participants ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de déployer des efforts communs afin de partager les meilleures pratiques et expériences, et de promouvoir la confiance et la solidarité à tous les niveaux. Cet objectif pourrait s'inscrire dans le cadre du programme de travail de la CNUCED, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et la société civile. Les participants ont aussi recommandé d'instaurer une coopération entre le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail et les travaux relatifs au commerce et au développement de la CNUCED.

95. Les représentants de la société civile et du secteur privé ont appelé de leurs vœux la mise en œuvre du Consensus du G-192 de manière cohérente et bien coordonnée. Ils ont aussi préconisé un réexamen des décisions des institutions financières internationales afin de veiller à ce qu'elles soient justes et équitables, rappelant une proposition déjà avancée qui visait à ce que le FMI alloue des DTS aux pays à faible revenu pour un coût nul.

2. Problèmes immédiats liés à la dette et aux changements climatiques

96. On estimait que la crise actuelle allait probablement influencer sur la dette des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés. La perte de recettes d'exportation pénaliserait le budget de ces pays, qui n'auraient pour seule solution que de s'endetter à nouveau. La voie proposée par la communauté internationale n'empêcherait pas les pays en développement d'enregistrer une croissance négative car aucune solution novatrice n'avait été avancée. On a fait observer qu'une des solutions serait un moratoire sur la dette des PMA et des pays

en développement, quels que soient les résultats obtenus par ces derniers. Plusieurs participants ont réitéré l'appel lancé en faveur d'un moratoire sur la dette des pays en développement et ont apporté leur soutien à la proposition de la CNUCED de mettre en place un moratoire en tant que mécanisme sur lequel reposerait une bonne politique budgétaire. Une autre solution consisterait à transformer en dons tous les prêts promis pour faire face à la crise. Enfin, les 250 milliards de dollars de DTS ne devraient pas être accordés en fonction des quotes-parts, mais des besoins réels des pays; le coût de l'utilisation de ces DTS devrait être nul. La nécessité de disposer d'une marge d'action a aussi été soulignée compte tenu de toutes les conditions dont sont systématiquement assortis les prêts du FMI.

97. Comme pour la crise financière, les pays développés étaient à l'origine des changements climatiques. Les effets immédiats et les plus néfastes de ce phénomène s'étaient produits dans les pays en développement. On a fait observer que l'agriculture familiale de subsistance avait été la plus touchée et que les femmes étaient celles qui souffraient le plus du fait de la raréfaction de l'eau et de la détérioration des conditions agricoles. En Afrique, par exemple, de nombreuses familles devaient faire face à l'arrêt des envois de fonds de l'étranger, à la baisse des recettes provenant du secteur informel et à la détérioration de la situation des exploitations agricoles. Les pays développés devaient prendre la tête de la lutte contre les changements climatiques car ils enregistraient les émissions les plus élevées de gaz à effet de serre et disposaient des ressources et des technologies propres à neutraliser, voire à inverser ce phénomène. Les régimes de droits de propriété intellectuelle devaient être améliorés afin d'encourager la mise au point et l'utilisation de technologies vertes, notamment leur transfert et leur diffusion aux pays en développement. Le montant de la dette climatique à régler, dans le cadre plus large de la dette écologique, doit venir s'ajouter à l'actuelle aide publique au développement et non pas s'y substituer.

98. On estimait que de leur côté, les pays en développement devaient exercer leur droit de disposer d'une marge d'action. Ils doivent adopter des mesures visant à mieux utiliser leurs ressources naturelles et à promouvoir activement les technologies vertes, aussi bien en les important de l'étranger qu'en les mettant au point par leurs propres moyens. Cela avait été souligné dans le Pacte mondial pour l'emploi, par exemple, qui recommandait d'inscrire les emplois verts et les technologies vertes dans les plans et politiques de relance. Le risque d'une nouvelle détérioration des recettes d'exportation due aux exigences de plus en plus strictes des pays importateurs en faveur de processus de production écologiquement neutres pourrait ainsi être atténué. Outre une action mondiale, les participants ont appelé de leurs vœux un transfert plus rapide de technologies à destination des pays en développement. Ils ont aussi demandé instamment aux pays en développement de poursuivre leur participation active au débat actuel afin de veiller à ce que leurs préoccupations soient bien prises en compte.

99. Les conséquences pluridimensionnelles du réchauffement exigeaient une approche holistique et, comme le stipulait la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il y avait «des responsabilités communes, mais différenciées et des capacités respectives». Les initiatives visant à lutter contre les changements climatiques devaient être rattachées au processus de la Convention dans un souci de cohérence et de consolidation des progrès réalisés. La quinzième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui devait se tenir à Copenhague en décembre, pourrait voir la conclusion d'un accord prometteur –

juste et contraignant – dans lequel les pays industrialisés respecteraient les dispositions du Protocole de Kyoto relatives au financement de l'action en faveur du climat, au transfert de technologies et aux objectifs de réduction des émissions.

K. Stratégie de communication et politique de publication de la CNUCED

100. Les délégations se sont déclarées satisfaites des efforts déployés par la CNUCED pour mettre en œuvre les paragraphes 186 à 188 de l'Accord d'Accra et du projet de stratégie de communication de la CNUCED qui en était le fruit.

101. Selon les délégations, l'institution dans son ensemble devrait s'efforcer d'intégrer la stratégie de communication dans les travaux de l'organisation. Consacrer des efforts et des ressources non seulement à la production, mais aussi à la diffusion et à l'impact des produits issus des travaux de recherche contribuerait à faire de la CNUCED la première source d'information et de conseil sur les questions de commerce et de développement.

102. Le site Web de la CNUCED a été salué comme un excellent moyen d'instaurer et d'entretenir une communication claire avec les États membres, d'autres organisations et le public. Dans ce contexte, les participants soulignent la nécessité d'établir des priorités afin de mettre en œuvre la stratégie de communication, par exemple en revoyant la page d'accueil de l'organisation.

103. La proposition d'établir un portail pour les États membres qui donnerait des informations utiles aux délégations a été considérée comme une bonne innovation et il a été proposé de rendre ce portail aussi pratique que possible. Les délégations ont aussi soutenu une proposition visant à afficher sur le site Web une carte qui indiquerait où se déroulent les projets de coopération technique de l'organisation.

104. Les participants ont souscrit à l'initiative «Unis dans l'action» ainsi qu'à l'idée d'accroître les synergies entre les publications et les travaux dans les deux autres domaines de compétence de la CNUCED, afin d'unifier les activités de l'organisation et de mettre en place une culture de communication efficace en son sein.

105. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'intégrer la question des PMA dans les publications de la CNUCED. Elles ont prié la CNUCED de continuer à améliorer la procédure interne d'approbation et d'examen croisé des publications.

106. De nombreuses délégations ont prié le secrétariat de définir de manière plus détaillée les moyens de parvenir aux divers objectifs de la stratégie de communication et de la politique de publication. Elles ont aussi demandé qu'on les informe régulièrement de la mise en œuvre de la stratégie de communication et de la politique de publication dans le cadre des consultations mensuelles du Président et des réunions du Groupe de travail.

107. Les participants ont souligné l'importance des campagnes de diffusion organisées pour le lancement des publications, non seulement à Genève mais aussi sur le terrain, par le biais d'activités telles que des ateliers et des séminaires.

L. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-deuxième session

108. La séance a été présidée par M. Konrad Scharinger (Allemagne), Vice-Président du Conseil. M^{me} Emina Keco-Isakovic (Bosnie-Herzégovine), Présidente du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international (CCI) à sa quarante-deuxième session, a présenté le rapport.

109. Les représentants des États membres ci-après ont pris la parole : Bélarus, Canada, Guatemala, Pérou, Brésil, Jamaïque, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Zimbabwe, Zambie et République islamique d'Iran.

110. M^{me} Keco-Isakovic et M^{me} Patricia Francis, Directrice exécutive du CCI, ont répondu aux questions et aux observations formulées.

111. En réponse aux questions posées sur la coopération entre la CNUCED et le CCI, le secrétariat de la CNUCED a fait observer que la relation entre les deux organisations avait atteint des niveaux supérieurs de coordination et en a cité plusieurs exemples. Les représentants ont salué les travaux du CCI et de sa Directrice exécutive et plusieurs initiatives utiles prises par le CCI en rapport avec ses activités dans les pays en développement, ses travaux de remise en valeur et ses communications, ainsi que le recentrage de ses domaines d'activité, ont été mentionnées.

112. Le Conseil a pris note du quarante-deuxième rapport du Groupe consultatif commun publié sous la cote ITC/AG(XLII)/225.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

113. La cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 14 septembre 2009 par M. Dian Triansyah Djani (Indonésie), Président sortant du Conseil.

B. Élection du Bureau

(point 1 a) de l'ordre du jour)

114. À sa 1030^e séance plénière (d'ouverture), le Conseil a élu M. Jean Feyder (Luxembourg) Président du Conseil à sa cinquante-sixième session.

115. À la même séance, le Conseil a aussi élu les autres membres du Bureau, à savoir les 10 Vice-Présidents et le Rapporteur. Le Bureau était composé comme suit :

Président : M. Jean Feyder (Luxembourg)

Vice-Présidents : M. Elchin Amirbayov (Azerbaïdjan)
M. Konrad Scharinger (Allemagne)
M. Hamid Baeidi Nejad (République islamique d'Iran)
M^{me} Misako Takahashi (Japon)
M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho)

M. Elmer Schialer (Pérou)
 M. Vassily Nebenzia (Fédération de Russie)
 M^{me} Thararut Hanlumyuang (Thaïlande)
 M. Dennis Francis (Trinité-et-Tobago)
 M. Otto Hans van Maerssen (États-Unis d'Amérique)

Rapporteur : M^{me} Tshihumbudzo Ravhandalala (Afrique du Sud)

116. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(point 2 de l'ordre du jour)

117. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/56/1 (voir l'annexe I).

118. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session I chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010» :

Président : M. Konrad Scharinger (Allemagne)

Vice-Président-Rapporteur : M. Motaher Hussain (Bangladesh)

119. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session II chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Le développement économique en Afrique : Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique» :

Président : M. Arcanjo Maria do Nascimento (Angola)

Vice-Président-Rapporteur : M. Wang Dei (Chine)

D. Désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2010

(point 14 a) de l'ordre du jour)

120. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a désigné les membres de l'Organe consultatif pour 2010, comme suit : M. Jean Feyder (Président du Conseil, Luxembourg), M. Dinesh Bhattarai (Népal), M. Yahya S. Al-Wahaibi (Oman), M. Zamir Akram (Pakistan), M. Mario Matus (Chili), M. Mauricio Montalvo (Équateur), M^{me} Judith Arieta (Mexique), M. Anthony Nyame-Baafi (Ghana), M. Omar Hilale (Maroc), M. Maurice Peter K. Kiwanuka (Ouganda), M. Georgi Avramchi (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Elchin Amirbayov (Azerbaïdjan) et les représentants de la France et de la Turquie (et deux autres représentants du Groupe B dont le nom sera annoncé plus tard).

**E. Désignation d'organismes intergouvernementaux
aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil**

(point 14 b) de l'ordre du jour provisoire)

121. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi décidé d'approuver les demandes présentées par l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Banque eurasiennne de développement, afin que ces organismes intergouvernementaux puissent participer aux travaux de la CNUCED.

**F. Désignation d'organisations non gouvernementales
aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

(point 14 c) de l'ordre du jour)

122. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a décidé de classer la Grain and Feed Trade Association dans la catégorie spéciale des organisations non gouvernementales. Des renseignements sur cette organisation sont donnés dans le document TD/B/55/R.1. Le Conseil a aussi décidé de classer IQsensato dans la catégorie générale. Des renseignements généraux sur cette organisation sont donnés dans le document TD/B/56/R.4.

G. Examen du calendrier des réunions

(point 14 d) de l'ordre du jour)

123. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2009 et un calendrier indicatif des réunions pour 2010 et le premier semestre de 2011, qui sont reproduits dans le document TD/B/56/CRP.3.

H. Composition du Groupe de travail en 2010

(point 14 e) de l'ordre du jour)

124. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi approuvé la composition du Groupe de travail en 2010, comme suit : Albanie, Algérie, Bélarus, Bénin, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, El Salvador, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Pérou, République islamique d'Iran, Suisse et Thaïlande, ainsi que quatre pays du Groupe B dont le nom doit être annoncé.

**I. Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution
1995 (XIX) de l'Assemblée générale**

(point 14 f) de l'ordre du jour)

125. La liste des membres figure dans le document TD/B/INF.211. Le Conseil n'a été saisi d'aucune nouvelle demande.

J. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

(point 14 g) de l'ordre du jour)

126. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante-sixième session n'avaient pas d'incidences financières.

K. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(point 15 de l'ordre du jour)

127. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-sixième session (TD/B/55/L.2).

L. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil

(point 16 de l'ordre du jour)

128. À sa 1039^e séance plénière, le Conseil a aussi décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président du Conseil. L'ordre du jour provisoire serait ainsi soumis en temps opportun au Conseil pour approbation lors d'une réunion directive.

M. Adoption du rapport

(point 16 de l'ordre du jour)

129. À sa séance plénière de clôture, le 12 octobre 2009, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa cinquante-sixième session publié sous les cotes TD/B/56/L.1 et Add.1 à 6, TD/B/56/L.1, TD/B/56/SC.I/L.2, TD/B/56/SC.II/L.1 et TD/B/56/SC.II/L.2.

Annexe I

Ordre du jour de la cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau : la crise économique mondiale et les réponses à y apporter.
4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 :
 - a) Rapport 2009 sur les pays les moins avancés : État, gouvernance et développement;
 - b) Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : huitième rapport intérimaire;
 - c) Contribution de la CNUCED à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 2011, et à la Conférence elle-même.
5. Le développement économique en Afrique : renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique.
6. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement : les incidences de la crise.
7. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant : la problématique des changements climatiques et le développement.
8. L'investissement au service du développement : sociétés transnationales, production agricole et développement.
9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
10. Activités de coopération technique :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
11. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence :
 - a) Rencontre avec la société civile;
 - b) Stratégie de communication et politique de publication de la CNUCED.
12. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : quarante-deuxième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;

-
- b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-deuxième session.
 13. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
 14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2008-2009 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2010;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2010;
 - f) Révision de la liste d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
 15. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 16. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil.
 17. Questions diverses.
 18. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation^a

1. Les représentants des États ci-après, qui sont membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session :

Afghanistan	France
Afrique du Sud	Ghana
Albanie	Grèce
Algérie	Guatemala
Allemagne	Guinée
Angola	Guinée équatoriale
Arabie saoudite	Haïti
Argentine	Inde
Autriche	Indonésie
Azerbaïdjan	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Israël
Bélarus	Italie
Belgique	Jamaïque
Bénin	Japon
Botswana	Jordanie
Brésil	Kazakhstan
Bulgarie	Kenya
Burkina Faso	Kirghizistan
Burundi	Koweït
Cambodge	Lesotho
Cameroun	Liban
Canada	Luxembourg
Chili	Malaisie
Chine	Mali
Chypre	Maroc
Colombie	Mexique
Côte d'Ivoire	Mongolie
Croatie	Mozambique
Cuba	Myanmar
Djibouti	Namibie
Égypte	Népal
El Salvador	Nicaragua
Équateur	Nigéria
Espagne	Norvège
Estonie	Oman
États-Unis d'Amérique	Ouganda
Éthiopie	Paraguay
Ex-République yougoslave de Macédoine	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Pologne
	Portugal

^a La liste des participants porte la cote TD/B/56/INF.1.

Qatar	Singapour
République arabe syrienne	Slovaquie
République démocratique du Congo	Sri Lanka
République dominicaine	Suède
République populaire démocratique de Corée	Suisse
République tchèque	Tchad
République-Unie de Tanzanie	Thaïlande
Roumanie	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ukraine
Rwanda	Venezuela (République bolivarienne du)
Sénégal	Viet Nam
Serbie	Yémen
	Zambie
	Zimbabwe

2. Les représentants des États membres ci-après, qui sont membres de la CNUCED mais ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session :

Bosnie-Herzégovine	Ouzbékistan
Maldives	Saint-Siège

3. L'observateur de la Palestine a assisté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Communauté européenne
Organisation internationale de la francophonie
Centre Sud

5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe
Centre du commerce international
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

6. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale du Travail
Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation mondiale du commerce (OMC)

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Fundación Global Democracia y Desarrollo (Funglode)
Ingénieurs du monde
Alliance internationale des femmes
Centre international du commerce et du développement durable
Fédération internationale des producteurs agricoles
Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale (OCAPROCE International)
Réseau du tiers monde – Amérique latine (Institut du tiers monde et Veille sociale)
Village Suisse ONG
World Vision International

Registre

Consumer Unity and Trust Society (CUTS)

8. Les intervenants ci-après ont participé à la session :

M. Frank **Ackerman**, économiste principal, Stockholm Environment Institute–United States Centre and Senior Research Fellow, Global Development and Environment Institute, Tufts University (États-Unis d'Amérique)

M. Offong **Ambah**, Directeur général, Ecobank (Nigéria)

M. Aggrey H. **Bagiire**, Ministre d'État chargé de l'agriculture (Ouganda)

M. Diego **Borja Cornejo**, Ministre chargé de la coordination et de la politique économique (Équateur)

M. Adama **Deen**, conseiller en transports, NEPAD

M. Josue **Dioné**, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, Commission économique pour l'Afrique (en vidéoconférence d'Addis-Abeba)

M. Maxwell **Gaylard**, Coordonateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Coordonnateur humanitaire résident des Nations Unies

M. John **Gyetuah**, Vice Ministre, Ministère du commerce et de l'industrie, Accra (Ghana)

M. Bassim **Khoury**, Ministre de l'économie nationale (Palestine)

M. Pascal **Lamy**, Directeur général de l'OMC

M. Terry **McKinley**, Professeur, School of Oriental and African Studies, Université de Londres (Royaume-Uni)

M^{me} Machiko K. **Nissanke**, School of Oriental and African Studies, Université de Londres (Royaume-Uni)

M. Augusto Luiz **Nobre de Mello Neto**, Directeur, Changements climatiques, durabilité et énergie, ICF International (Brésil)

M. Pedro **Páez Pérez**, Président de la Commission technique présidentielle pour une nouvelle architecture financière régionale et une banque du Sud et ancien Ministre de la coordination de la politique économique (Équateur)

M. Cyrille **Pierre**, Directeur adjoint, Division des affaires d'économie globale, Ministère des affaires étrangères de France

M. Davor **Pisk**, Chief Operation Officer, Syngenta, (États-Unis)

M. Jeffrey **Sachs**, Directeur, Earth Institute, Quetelet Professor of Sustainable Development and Professor of Health Policy and Management, Université de Columbia, (États-Unis); Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon

M. Peter **Thompson**, Directeur en charge du développement et des accords de partenariat économique, Commission européenne

M. Francis **Yamba**, Professeur, Directeur, Centre for Energy, Environment and Engineering Zambia Ltd., Lusaka

M. Kandeh **Yumkella**, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
